



# Livret

de l'étudiant

Ecole polytechnique de  
l'université de Tours

## SOMMAIRE

Réseau Polytech .....	6
Valeurs du Réseau Polytech.....	7
Missions et organisation de Polytech Tours.....	8
Organigramme .....	9
Schéma des formations .....	10
Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech.....	10
Les masters .....	11
Règlement des études du Réseau Polytech et des spécialités d'ingénieurs de Polytech .....	12
1. Préambule .....	13
2. Organisation des études .....	13
2.1. Répartition temporelle et Unités d'Enseignement .....	13
2.2. Nature et modalités des enseignements .....	13
2.3. Stages et expériences professionnelles .....	14
2.4. Mobilité internationale.....	14
2.5. Notation - Evaluation des élèves ingénieurs .....	15
2.6. Assiduité .....	15
2.7. Projets à l'initiative des élèves ingénieurs <i>et Polypoints</i> .....	15
2.8. Cours aménagés .....	16
2.9. Césure .....	16
2.10 Opportunités en 5 <sup>ème</sup> année.....	16
3. Jury d'école et commissions préparatoires au jury d'école .....	17
3.1 Commissions préparatoires au jury d'école.....	17
3.2 Jury d'école.....	17
3.3 Compétences du jury d'école .....	18
4. Conditions de validation et poursuite du cursus de formation.....	18
4.1 Validation des unités d'enseignement, des semestres et des années .....	18
4.2 Modalité d'octroi des ECTS .....	18
4.3 Conditions de poursuite du cursus de formation .....	18
4.4 Redoublement .....	19
5. Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation .....	19
5.1. Certification du niveau d'anglais.....	19
5.2. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus.....	20
5.3. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus .....	20
6. Mobilité.....	21
6.1. Transfert dans le réseau en fin de 3 <sup>ème</sup> année .....	21
6.2. Mobilité dans le réseau en fin de 4 <sup>ème</sup> année.....	21
6.3. Mobilité nationale (hors réseau Polytech) et internationale.....	21
7. Règlement des épreuves d'évaluation .....	22
7.1. Accès des candidats aux salles d'examen .....	22
7.2. Consignes générales.....	22
7.3. Infraction, plagiat, fraude .....	22
8. Evaluation des compétences .....	23
<b>Annexe 1 - fiche de transfert intra polytech en 3<sup>ème</sup> année.....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 2 - fiche de mobilité intra polytech en 5<sup>ème</sup> année .....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 3 – référentiel de compétences .....</b>	<b>26</b>
<b>Règlement intérieur de Polytech Tours .....</b>	<b>28</b>
1. Règlement intérieur.....	29
1.1. Comportement – statut de l'élève .....	29
1.2. Charte informatique .....	29
1.3. Propriété industrielle.....	29
1.4. Section disciplinaire.....	29
2. Vie de l'étudiant.....	30
2.1. Organisation pédagogique .....	30
2.2. Horaires d'enseignement.....	30
2.3. Calendrier des interruptions pédagogiques.....	30
2.4. Calendrier des jurys.....	30
2.5. Stages .....	30
2.6. Mobilité internationale.....	32
2.7. Modalités de validation de l'expérience internationale .....	32
2.8. Service de Scolarité.....	33
2.9. Santé - Aides Sociales et Financières - Vie Associative - Sport .....	33
2.10. Outils numériques.....	35
2.11. Centre de Documentation et de Recherche .....	36
2.12. Centre de Ressources en Langues .....	36
2.13. BDE de Polytech Tours .....	36
2.14. Association des anciens : AIPT et Polytech Alumni .....	37

3. Régime spécial d'études .....	37
4. Évaluation des enseignements et de la formation .....	38
1. Diplôme d'ingénieur spécialité « Génie de l'aménagement et de l'Environnement » .....	41
1.1 Année 3 (S5) et (S6).....	41
1.2 Année 4 (S7) et (S8).....	42
1.3. Année 5 (S9) et (S10).....	44
2. Diplôme d'ingénieur spécialité « Informatique » .....	45
2.1. Année 3 (S5) et (S6).....	45
2.2. Année 4 (S7) et (S8).....	47
2.3. Année 5 (S9) et (S10).....	48
3. Diplôme d'ingénieur spécialité « Electronique et Génie Electrique » .....	49
3.1. Année 3 (S5) et (S6).....	49
3.2. Année 4 (S7) et (S8).....	51
3.3. Année 5 (S9) et (S10).....	52
4. Diplôme d'ingénieur spécialité « Mécanique et Génie Mécanique » .....	53
4.1. Année 3 (S5) et (S6).....	53
4.2. Année 4 (S7) et (S8).....	55
4.3 Année 5 (S9) et (S10).....	56
5. Dispositif « Objectif Réussite Anglais ».....	57
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>59</b>

## MOT DU DIRECTEUR

L'École d'ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours, **Polytech Tours**, est la seule école d'ingénieurs en Indre-et-Loire. Polytech Tours forme des ingénieurs dans 5 spécialités : Électronique et Génie Électrique, Génie de l'Aménagement et de l'Environnement, Informatique, Informatique et systèmes intelligents embarqués en apprentissage et Mécanique et Génie Mécanique. Cette dernière spécialité est accessible sous statut étudiant et sous statut apprenti.

Effectifs	Les moyens et leurs emplois	Offre de formation et recherche
<b>1284</b> élèves-ingénieurs et étudiants, dont <b>155</b> apprentis en 2023-2024	<b>75</b> Enseignants-Chercheurs-Pr, MCF, ATER, PAST (Hors PeiP), dont <b>15 PEDR</b>	<b>5</b> spécialités d'ingénieurs, 6 voies de formations
44 contrats de professionnalisation en 2023-2024	<b>15</b> Enseignants (PRAG/PCE, CDI, CDD)	1 PeiP en partenariat avec l'UFR Sciences et Techniques
<b>298</b> élèves-ingénieurs dans un PeiP en partenariat	141 vacataires extérieurs	1 Master 2 2 Masters
<b>16</b> étudiants en Master 2 Recherche Internationaux	<b>37</b> personnels administratifs et techniques	78 doctorants
<b>78</b> doctorants inscrits à Polytech Tours en 2023-2024	9,38 M€ budget en 2023 (Activité de recherche comprise) Dont Donation Univ : 787,3k€ Dont Ressources Propres : 1,23M€	4 laboratoires et équipes de recherche de l'université de Tours hébergés
<b>30%</b> boursiers	Un coût étudiant estimé à : 15,520K€/an (2023-2024)	Impliqués dans 3 Centres d'Etudes et de Recherche
<b>23%</b> de femmes parmi les élèves-ingénieurs	9 645 m <sup>2</sup> SU sur 3 bâtiments	
<b>197</b> séjours académiques à l'étranger, (dont <b>59</b> en double diplôme) et <b>50</b> stages à l'étranger en 2023-2024,	Tête de cordée de la réussite (2 actions phares)	

École interne à l'université de Tours, Polytech Tours tient au sein de son université toute sa place. Sa visibilité et son attractivité sont liées à la qualité de ses formations professionnalisantes et de recherche, aux 4 laboratoires et équipes de recherche qui relèvent de sa responsabilité (LIFAT, LaMé, CITERES/DATE, GREMAN), aux partenariats forts avec les acteurs sociaux économiques, à sa forte activité à l'internationale, et à ses actions innovantes en matière d'ouverture sociale.

L'école joue un rôle important, par l'intermédiaire de ses Enseignants-Chercheurs et de ses étudiants, dans la politique universitaire et territoriale d'implantation de Centres d'Etudes et de Recherche conjoints avec l'industrie, et par son rôle au sein de trois pôles de compétitivité<sup>1</sup> situés dans ses champs de compétences. Ainsi, les laboratoires et équipe de recherche rattachés à Polytech Tours ont une forte activité sur projets, auxquels nos élèves-ingénieurs sont associés en particulier lors de leur Projet de Fin d'Études.

L'école occupe actuellement 12 000 m<sup>2</sup> répartis sur 3 bâtiments, l'ensemble étant accessible en tramway. Les spécialités sont à proximité des laboratoires dont les Enseignants-Chercheurs dépendent. A l'automne 2023, la construction d'un nouveau bâtiment a commencé pour rassembler l'ensemble de nos activités en un même lieu. Il faut savoir faire preuve d'adaptation aux inévitables nuisances dues aux différentes étapes du chantier, mais il faut aussi profiter de cette période pour se projeter dans ce nouveau bâtiment, tous réunis. La livraison de ce bâtiment est prévue pour Novembre 2025.

Créée le 2 juillet 2002, Polytech Tours est cofondatrice du **réseau Polytech**. Celui-ci, poursuit une politique commune de développement, de recrutement et de communication, renforcée par divers projets (WIDENING, AVENIRS(S) etc.) auxquels Polytech Tours participe activement. Nous travaillons à l'essor du réseau Polytech qui a renforcé sa structuration par la mise en place d'une fondation partenariale.

Dans un contexte général déficitaire en termes de nombre d'ingénieurs formés, et en particulier dans une région caractérisée par un taux significatif d'étudiants issus de filières courtes, Polytech Tours est attachée à la diversification équilibrée de ses

<sup>1</sup> Sciences et Systèmes de l'Énergie Électrique, Polymeris, Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux

recrutements, par ailleurs recommandée par le réseau Polytech. Les **concours unifiés du réseau Polytech** garantissent la qualité des recrutements, y compris pour le recrutement Post BAC (Concours GEIPI-Polytech). Ainsi, Polytech Tours en partenariat avec l'UFR des Sciences et Techniques de notre université a mis en place le *Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech (PeiP)*. Aujourd'hui, ce premier cycle Polytech est composé de **2 parcours spécifiques pour les bacheliers généraux scientifiques**, en partenariat avec l'UFR des Sciences et Techniques (Mathématiques, Physique). Après leur réussite au Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech, ces très bons bacheliers sont orientés dans l'une des 100 spécialités des 16 écoles d'ingénieurs du Réseau Polytech. Un accompagnement est également mis en place pour ces étudiants vers les spécialités par apprentissage de Polytech Tours et du réseau Polytech.

Consciente des enjeux économiques majeurs à l'international, Polytech Tours a développé une politique de **développement, d'attractivité et de partenariats internationaux**. Nous avons mis en place, des *semestres en anglais* dans chacune de nos spécialités d'ingénieurs afin de promouvoir des mobilités entrantes sous formes d'enseignements et de projets encadrés. Enfin, un *Master 2 de recherche*, qui accueille des étudiants étrangers, vient compléter ce dispositif, articulé avec l'équipe de recherche Dates de CITERES. En outre, Polytech Tours a mis en place pour l'ensemble de ses élèves-ingénieurs une *obligation de mobilité internationale*. Ainsi en 2023-2024, ce sont plus de **197 séjours académiques** et **50 stages** qui ont été effectués à l'étranger par nos élèves-ingénieurs. **59** sont inscrits en double diplôme avec une université à l'étranger. Le programme Polytech 13, qui permet de financer des stages à l'étranger pour nos élèves-ingénieurs, vient en appui de notre politique de mobilité, complété récemment par le dispositif Polytech Green dédié aux mobilités liées aux enjeux développement durable et Polytech America pour faciliter l'accueil en Amérique du Nord.

Polytech Tours participe depuis presque 20 ans à un programme original en matière de **formation à l'entrepreneuriat**, en collaboration avec l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'université de Tours. Cette collaboration s'appuie sur l'harmonisation et la validation des enseignements en Sciences Humaines, Économiques, Juridiques et Sociales qui relèvent des compétences de l'IAE dans nos spécialités d'ingénieurs, permettant à nos ingénieurs d'accéder à un cursus bi-diplômant *d'Ingénieur-Manager à Bac+5,5*. Chaque année ce sont environ 20 ingénieurs diplômés qui suivent ce cursus prisé des entreprises. De plus, cette année **13** étudiants bénéficient du *statut étudiant-entrepreneur*, dans le cadre du Pôle PEPITE Région Centre et ce sont 5 entreprises qui ont été créées par des élèves-ingénieurs ou des jeunes diplômés ces dernières années.

Polytech Tours entretient de **nombreuses relations avec les entreprises**, associations professionnelles diverses, et plus généralement avec les acteurs socio-économiques. Chaque année ce sont plus de 900 stagiaires de Polytech Tours qui effectuent un stage en France où à l'étranger. Deux spécialités d'ingénieur en Informatique Industrielle et en Mécanique et Matériaux sont aujourd'hui accessibles par la voie de l'apprentissage. Plus de 40 étudiants effectuent leur dernière année du cycle ingénieur en contrat de professionnalisation. Polytech Tours organise chaque année un forum des entreprises<sup>2</sup>, des cycles de conférences, des tables rondes et des simulations d'entretiens notamment. Nos partenaires sont impliqués dans les réflexions sur les contenus pédagogiques à travers les *conseils de perfectionnements de nos spécialités*. Une quinzaine de conventions de partenariat avec des industriels est aujourd'hui signée. *Des enquêtes de placements réalisées* annuellement nous permettent de suivre l'insertion professionnelle de nos diplômés jusqu'à 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Enfin, nous travaillons en lien avec les laboratoires de l'université à la mise en place d'un pôle sur la fabrication additive dans un contexte médical.

L'existence même de Polytech Tours sous-entend une réflexion continue à propos de son attractivité auprès des jeunes étudiants scientifiques au travers de deux axes principaux :

- Polytech Tours est impliqué dans des **actions d'ouverture sociale**, labélisées « *Cordées de la réussite* ». Elles touchent chaque année plus de 160 lycéens et collégiens. Les élèves-ingénieurs de l'école sont sollicités pour y participer, en tant que tuteur. Dans ce cadre et depuis 15 ans avec les lycées du département nous engageons des actions de promotions des études scientifiques et des métiers d'ingénieur
- L'École est munie de trois associations fortes et structurées, absolument nécessaires à **la vie étudiante** et à son développement : le *Bureau Des Elèves* (BDE), le Bureau des Sports (BDS) et *l'association des anciens* (AIPT<sup>3</sup>). Avec cette dernière, un observatoire de l'emploi a été mis en place.

Patrick Martineau

Directeur de Polytech Tours

---

<sup>2</sup> Dans le cadre de la semaine de l'insertion professionnelle de l'Université

<sup>3</sup> Anciens et Ingénieurs de Polytech Tours

## RESEAU POLYTECH

Le réseau Polytech est constitué de 16 écoles d'ingénieurs polytechniques des universités (écoles publiques internes aux universités) :

Polytech Angers  
Polytech Annecy-Chambéry,  
Polytech Clermont-Ferrand,  
Polytech Dijon,  
Polytech Grenoble,  
Polytech Lille,

Polytech Lyon,  
Polytech Marseille,  
Polytech Montpellier,  
Polytech Nancy,  
Polytech Nantes,  
Polytech Nice-Sophia,

Polytech Orléans,  
Polytech Paris-Saclay,  
Polytech Sorbonne,  
et Polytech Tours.

L'ensemble de ces écoles relève du service public (droits d'inscriptions universitaires) et leurs diplômes sont habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Les 16 écoles proposent plus de 100 spécialités de formations réparties en 12 grands domaines scientifiques couvrant l'ensemble des métiers d'ingénieurs. Elles se caractérisent par une grande variété et une grande complémentarité de leurs compétences.



 **Eau, environnement, aménagement**



 **Électronique et systèmes numériques**



 **Énergétique, génie des procédés**



 **Génie biologique et alimentaire**



 **Génie biomédical, instrumentation**



 **Génie civil**



 **Génie industriel**



 **Informatique**



 **Matériaux**



 **Mathématiques appliquées et modélisation**



 **Mécanique**



 **Systèmes électriques**

Les écoles polytechniques d'ingénieurs des universités sont attachées à un recrutement diversifié de leurs élèves : diversité d'origine (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), Instituts Universitaires de Technologie (IUT), Licences ou Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP)), diversité de niveau d'entrée (du niveau BAC au niveau BAC+4).

Les élèves ingénieurs suivent une formation scientifique et technologique solide avant d'entamer une formation de spécialité. Spécialisés pour être rapidement opérationnels à la sortie de l'école, les ingénieurs Polytech sont préparés à évoluer dans un univers où les technologies deviennent pluri-techniques, «polytechniques».

Avec une offre de formation de plus de 100 spécialités, le réseau Polytech permet aux élèves ingénieurs de personnaliser leur parcours de formation en fonction de leur projet. Au contact permanent des laboratoires de recherche universitaire, des pôles de compétitivité et des réseaux internationaux de chercheurs, les ingénieurs Polytech acquièrent en direct une vraie culture de l'innovation. Les entreprises et la technologie ne connaissant pas de frontières, les ingénieurs Polytech font l'expérience de la culture de l'international lors d'un stage ou d'un séjour à l'étranger. Ils maîtrisent la langue anglaise, évaluée par un test professionnel.

En 2023, et en quelques chiffres le réseau Polytech représente :

- 16 écoles d'ingénieurs publiques
- 18 000 élèves ingénieurs
- 12 grands domaines de formation
- 4 000 diplômés par an
- + 100 000 diplômés
- 162 laboratoires
- 5 écoles associées

### EXIGENCE ET CREATIVITE

L'exigence intellectuelle et professionnelle est le pilier de la créativité, dans la démarche de progrès que se doit de mener l'ingénieur au service de la société. Ces exigences incluent les vertus intellectuelles intégrées aux formations d'ingénieurs et les vertus morales, intrinsèques à la vie du réseau et nécessaires à son développement.

#### □ **Engagements**

Raisonnement, développer son inventivité, rechercher la rigueur et l'objectivité, cultiver l'esprit critique, se questionner sur les progrès scientifiques et technologiques, sont autant d'exigences auxquelles s'astreignent les membres du réseau Polytech. C'est ici la source de la créativité et de l'innovation portées par le réseau.

### RESPECT ET OUVERTURE

Dans toute la diversité du réseau – diversité des individus, des parcours, des projets, des métiers – l'engagement commun au respect et à l'ouverture est intrinsèquement lié aux valeurs du service public de l'enseignement supérieur, d'égalité des chances, de liberté de pensée autant que d'autonomie.

#### □ **Engagements**

Les membres du réseau Polytech s'engagent dans la démarche du respect de soi et de l'autre en développant la capacité d'écoute et l'ouverture d'esprit. C'est l'engagement à comprendre et apprécier d'autres points de vue, à s'enrichir de nouveaux modes de raisonnement avant de se forger sa propre opinion ; c'est affaire d'ouverture intellectuelle et de respect, de curiosité et de maturité professionnelle, qui sont autant de qualités essentielles à la vitalité du réseau.

### ANTICIPATION ET ESPRIT D'EQUIPE

Le réseau Polytech forme les générations d'ingénieurs qui seront les citoyens de demain. Ceci exige de transmettre des formes de pensée qui encouragent l'analyse réflexive, la construction de connaissances et l'anticipation, tout en développant des pratiques pédagogiques adaptées aux nouveaux publics et aux nouveaux moyens de communication. L'esprit d'équipe, la solidarité ou encore le partage démocratique sont autant d'éléments qui créent l'intelligence collective et toute la dynamique de Polytech.

#### □ **Engagements**

Les membres du réseau Polytech s'engagent à inscrire leurs choix dans le respect des préoccupations sociétales et environnementales du monde contemporain, et notamment à contribuer au progrès des technologies dans une démarche de développement durable. Dans cette perspective, ils s'engagent à développer le sens de l'anticipation, les démarches dynamiques et l'esprit d'équipe de façon à favoriser l'innovation collective.

### RESPONSABILITE ET TRANSPARENCE

Le principe de responsabilité couvre un large spectre allant de la responsabilité personnelle à la responsabilité collective. La transparence est la condition de la confiance entre les membres du réseau. L'intelligibilité des systèmes, la capacité à sélectionner, à transmettre et à recevoir les informations pertinentes font partie des éléments fondateurs de la société du numérique dans laquelle s'inscrit le réseau Polytech.

#### □ **Engagements**

Les membres du réseau Polytech s'engagent à assumer la responsabilité de leurs choix, à agir en transparence, à communiquer leurs décisions, à échanger les informations pertinentes de façon à développer les comportements de confiance réciproque, qui favorisent les dynamiques pluri-acteurs ainsi que le foisonnement des initiatives.

### Missions de Polytech Tours

L'École Polytechnique de l'Université (EPU) de Tours est une école interne de l'Université de Tours, créée par le décret n° 2002-964 du 2 juillet 2002 (J.O. n° 158 du 9 juillet 2002 page 11731).

Elle a pour mission d'assurer et de développer l'enseignement supérieur et la recherche, notamment dans les domaines de l'aménagement de l'espace et urbanisme, de l'environnement, de l'informatique, de l'informatique industrielle, de l'électronique et de la mécanique par :

- Les formations d'ingénieurs et de docteurs,
- Le développement de la recherche et de la technologie dans ses domaines de compétences, en liaison avec d'autres organismes de recherche et avec le monde socio-économique, local et régional
- La valorisation et le transfert technologiques,
- La formation continue.

Elle doit prendre toute initiative tendant à améliorer ses enseignements, à faciliter et à développer les activités de recherche de ses membres. À cet effet, elle doit établir des relations avec les secteurs économiques correspondant à ses missions, développer et favoriser la coopération internationale.

Des laboratoires de recherche et/ou des équipes de laboratoires de recherche, dûment reconnus, peuvent lui être confiés par l'Université de Tours, dans le cadre de sa politique de recherche. Ces laboratoires sont organisés et fonctionnent conformément aux directives du contrat d'établissement de l'Université de Tours.

Les formations sont accessibles suivant les spécialités, par la voie de :

- la formation initiale sous statut étudiant ;
- la formation par alternance :
  - o en formation continue (personne ayant une interruption quelle qu'en soit la durée dès lors qu'elle doit justifier d'une reprise d'études auprès d'un tiers (financier ou autre) ou personne qui souhaite reprendre des études non financées après une interruption de plusieurs années.
  - o par apprentissage (étudiant de moins de 26 ans ressortissant d'un pays européen)

Les élèves-ingénieurs en formation initiale relèvent du statut d'étudiant ou du statut d'apprenti. Les élèves en formation continue relèvent du statut de stagiaire de la formation continue.

### Conseils de Polytech Tours

L'École Polytechnique de l'Université de Tours est administrée par un **Conseil** et dirigée par un Directeur, des enseignants. Son conseil est composé de :

20 représentants élus :

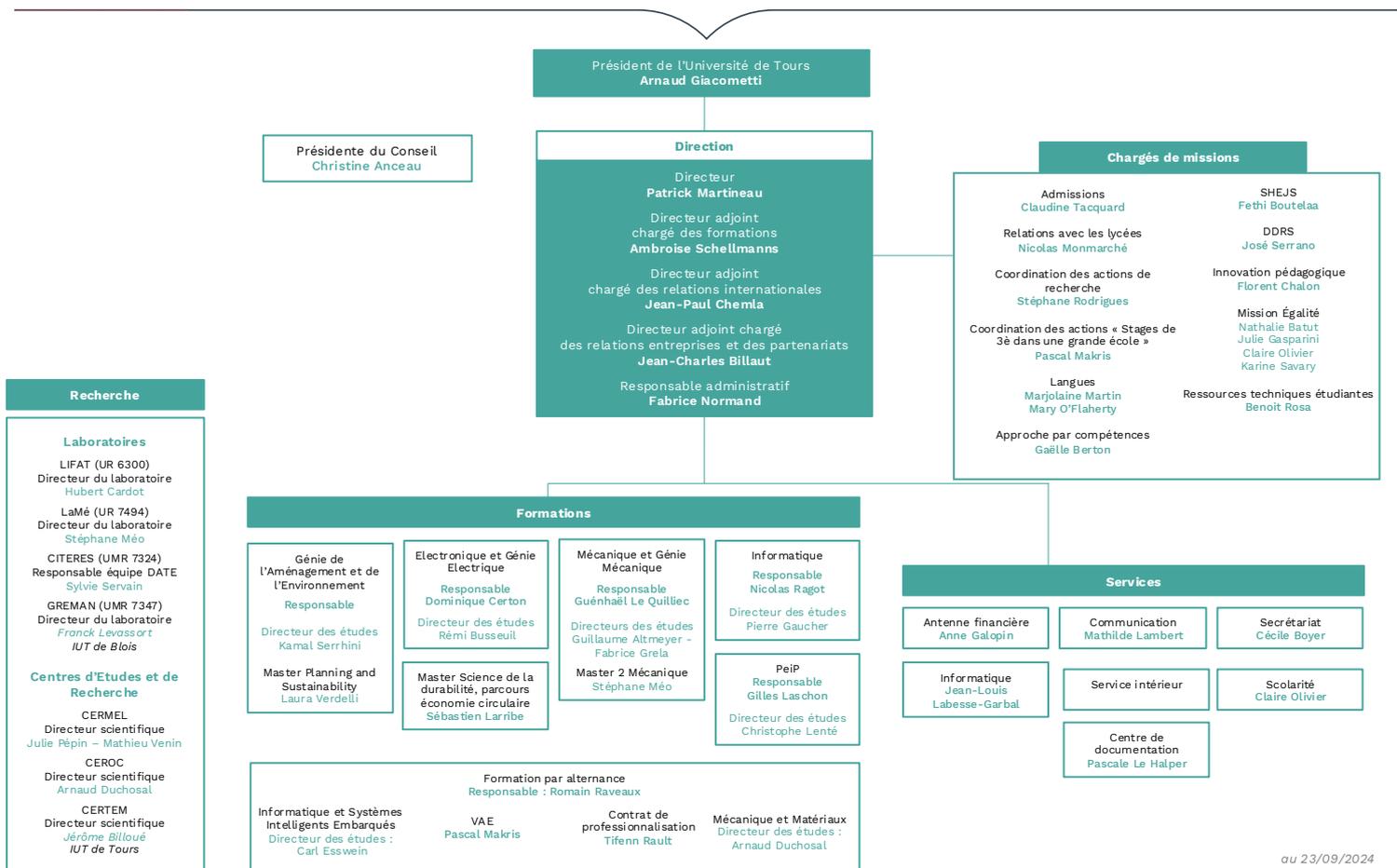
- 6 représentants du collège des professeurs et assimilés
- 6 représentants du collège des autres enseignants et assimilés
- 4 représentants du personnel administratif, technique, ouvrier et de service
- 4 représentants des étudiants

18 personnalités extérieures :

- 1 représentant du Conseil Régional du Centre,
- 1 représentant de la mairie de Tours
- 1 représentant de la Tours Métropole
- 1 représentant de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie,
- 1 représentant du Mouvement des Entreprises de France,
- 2 représentants d'une organisation syndicale de salarié : CGT, CFDT
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine,
- 1 représentant de l'association Ingénieurs Sans Frontière,
- 5 représentants d'entreprises industrielles : Worldline, Enedis, EDF, CEA Le Ripault, STMicroelectronics,
- 1 représentant d'un établissement d'enseignement supérieur : Polytech Orléans
- 3 anciens élèves proposés par leur association.

L'École Polytechnique de l'Université de Tours est composée de services et de départements d'enseignement. Chaque département est dirigé par un responsable de département, chargé d'impulser et de veiller à la mise en œuvre des orientations de l'École. Un département s'appuie sur 2 conseils :

- **Le conseil de département** composé de l'ensemble des personnels Enseignants Chercheurs et BIATSS,
- **Le conseil de perfectionnement par spécialité d'ingénieur** qui est une force de proposition pour maintenir une adéquation entre la formation et les nouveaux outils dans les domaines rattachés aux spécialités et plus généralement sur la définition du métier d'ingénieur de demain. L'objectif du conseil de perfectionnement est d'enrichir les spécificités qui constituent notre offre de formation et de conserver leurs originalités dans la formation par la recherche tout en s'assurant de la pertinence et de la mise à jour des enseignements vis-à-vis d'un contexte industriel en mouvement. Ce conseil, propre à chaque **spécialité**, est composé pour moitié de personnalités extérieures, d'enseignants chercheurs des départements, de 2 élèves ingénieurs, ainsi que du Directeur de Polytech Tours.



au 23/09/2024

**Service scolarité :**

**Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech**  
scolarite.peip.polytech@univ-tours.fr  
Tél. : 02 47 36 14 96

**Spécialité Électronique et Génie Électrique**  
**Sous statut étudiant**  
scolarite.dee.polytech@univ-tours.fr  
Tél. : 02 47 36 13 27

**Spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement**  
**Sous statut étudiant**  
scolarite.dae.polytech@univ-tours.fr  
Tél. : 02 47 36 14 54

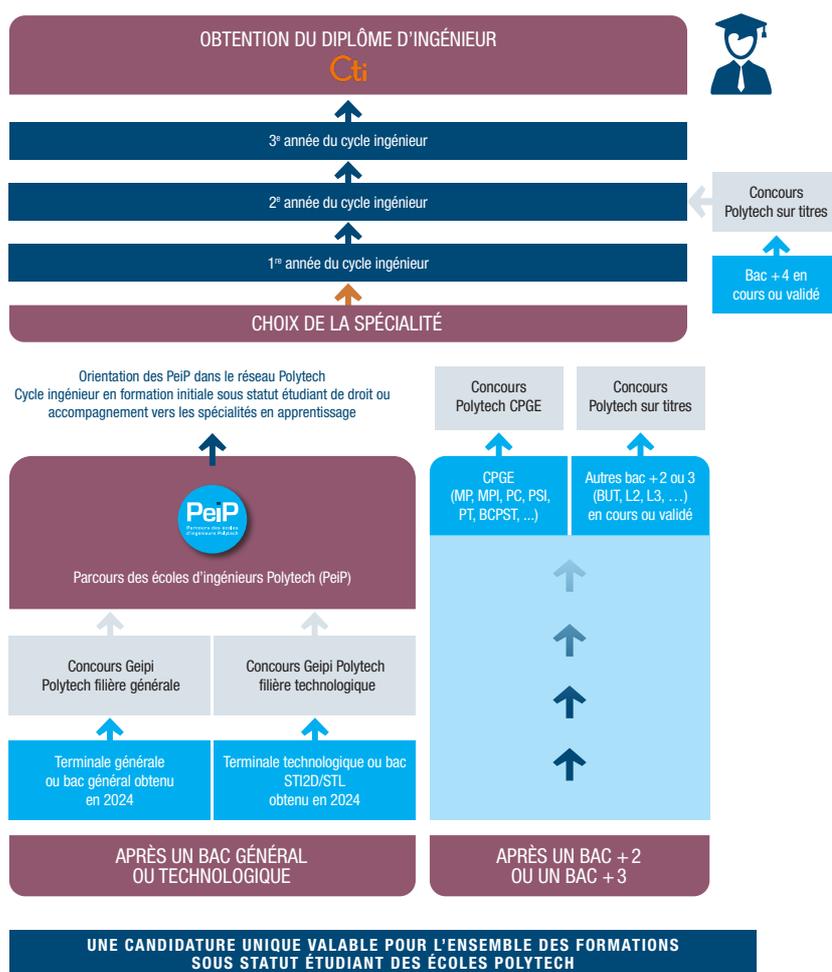
**Spécialité Informatique**  
**Sous statut étudiant**  
scolarite.di.polytech@univ-tours.fr  
Tél. : 02 47 36 14 18

**Spécialité Mécanique et Génie Mécanique**  
**Sous statut étudiant**  
scolarite.dms.polytech@univ-tours.fr  
Tél. : 02 47 36 10 03

**Formations par alternance**  
**Spécialité Informatique Industrielle par apprentissage**  
**Spécialité Mécanique et Génie Mécanique par apprentissage**  
**VAE – Validation des Acquis de l'Expérience**  
**VAPP – Validation des Acquis Personnels et Professionnels**  
**Contrat de professionnalisation**  
apprentissage.polytech@univ-tours.fr  
Tél. : 02 47 36 11 26

## SCHEMA DES FORMATIONS

L'ensemble des écoles du réseau Polytech organisent leurs formations ingénieur sur le même schéma :



## PARCOURS DES ECOLES D'INGENIEURS POLYTECH

L'ambition du « Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » (PeiP) est d'attirer, notamment vers les écoles d'ingénieurs, de bons élèves des lycées (Bacheliers généraux scientifiques) sur un parcours de Licence (L1 et L2) avec une pédagogie adaptée. Ils y trouvent une filière identifiée, sélective, capable de répondre à leurs souhaits, d'avoir une formation solide et ouverte sur le monde de l'entreprise et de l'industrie.

Le concours GEIPI-POLYTECH <sup>[1]</sup> permet aux bacheliers scientifiques retenus, de choisir une spécialité dans une école Polytech en fonction de l'orientation scientifique de leur parcours et des places disponibles.

Le Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech existe dans nos 16 écoles.

A Polytech Tours, cette formation est dispensée conjointement avec l'UFR des Sciences et Techniques de l'Université de Tours. L'accès à la formation PeiP Licence Sciences et Technologie est possible aux titulaires d'un bac à dominante scientifique (dans la limite de 150 places) en s'inscrivant dans l'une des 2 mentions :

- Mention Physique
- Mention Mathématiques

Pour plus d'information, consulter : <https://polytech.univ-tours.fr/version-francaise/navigation/cycle-preparatoire-peip/peip-mathematiques-physique>

À l'issue de ces 2 années, les étudiants ayant validé leur Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech ont un accès direct, de droit, à une spécialité du Réseau Polytech : l'affectation tient compte du souhait de l'étudiant, du type de parcours, de ses résultats et des places disponibles (selon un classement national).

A Polytech Tours, les élèves ingénieurs doivent réaliser un stage entre la fin du PeiP1 et le début du PeiP2.

A titre d'information, la validation d'une expérience internationale est nécessaire entre Bac+1 et BAC+5 pour l'obtention du diplôme d'ingénieur et le niveau en anglais minimum exigé en fin de cycle ingénieur est B2.

<sup>[1]</sup> Concours commun de 35 écoles publiques d'ingénieurs à parcours intégré dont les 16 Polytech.

## LES MASTERS

Polytech Tours propose un accès à des formations de master :

- Master Mécanique dispensé en français, co-habilité avec l'INSA CVL (spécialités MRI et GI), l'Université d'Orléans (EPU spécialités GC et ICM) et l'Université de Tours (EPU spécialité MGM). Ce dernier s'appuie sur les activités de recherche du Laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé (LaMé).
- Contact : [master.mecanique.polytech@univ-tours.fr](mailto:master.mecanique.polytech@univ-tours.fr)
  
- Master Sciences de la Durabilité Mention Economie circulaire qui vise à la formation opérationnelle de futurs cadres capables de relever le défi climatique tant sur des aspects techniques (gestion des déchets, conception...) que décisionnels et stratégiques des organisations (perception des enjeux, gestion de projet, cadres juridiques, indicateurs de pilotage...).
- Contact : [master.ecocirc.polytech@univ-tours.fr](mailto:master.ecocirc.polytech@univ-tours.fr)
  
- Master Planning and Sustainability – Urbanisme et Aménagement.  
La particularité de ce dernier est son caractère international, les cours sont, en effet, intégralement dispensés en anglais. Ce cours vise la compréhension des enjeux socio-spatiaux contemporains en matière de soutenabilité des espaces habités. Le programme, qui se veut pluridisciplinaire, accueille des étudiants qui proviennent d'horizons culturels et disciplinaires variés (en particulier des diverses disciplines spatiales : urbanisme, architecture, génie civile, sociologie, géographie, ...). Des interactions et mutualisations avec le parcours ingénieurs sont proposées, des séminaires sont réalisés par des chercheurs internationaux au fil des collaborations. Les stages de professionnalisation sont encouragés ainsi que la recherche dans des laboratoires à l'étranger.
- Contact : [master.aménagement.polytech@univ-tours.fr](mailto:master.aménagement.polytech@univ-tours.fr)

Ces Masters sont soutenus par les chercheurs des laboratoires de Polytech Tours et ont pour objectif de préparer les étudiants à participer et à réaliser des activités de recherche. Ces Masters, permettent de commencer un doctorat ou bien de travailler dans les services de la recherche et du développement dans l'industrie.

Ces Masters offrent aux étudiants une occasion unique d'être un des acteurs sur la scène internationale de la recherche.

Le master mécanique est accessible en double cursus aux élèves ingénieurs de 5<sup>ème</sup> année de la spécialité Mécanique et Génie Mécanique, sous certaines conditions (niveau général, niveau d'anglais, ...).



# REGLEMENT DES ETUDES

---

du Réseau Polytech  
et des spécialités d'ingénieurs  
de Polytech Tours

Réseau Polytech  
Version du RDE adoptée par le Directoire le 20 mars 2024  
Version du RDE adoptée par le Conseil plénier le 17 juin 2024

## 1. Préambule

---

La formation d'ingénieur comporte 5 années d'études post baccalauréat. Les présentes dispositions s'appliquent :

- aux trois dernières années d'études (années 3, 4 et 5) en formation initiale ci-dessous désignées par « cycle ingénieur »,
- à toutes les spécialités des écoles membres du réseau Polytech (hors formations par apprentissage).

**Le règlement des études de chaque école est le règlement des études du réseau Polytech, complété par les modalités d'application spécifiques à l'école concernée, insérées en *italique* dans le paragraphe concerné par celles-ci.**

Le règlement des études du réseau Polytech est révisable chaque année par l'assemblée des directeurs sur proposition de la Commission Nationale Pédagogique Polytech. Les modifications arrêtées doivent entrer en application dans chaque école au plus tard à la troisième rentrée universitaire qui suit la date d'adoption du nouveau règlement.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

*Le règlement des études de référence est celui communiqué à l'élève ingénieur lors de son entrée en formation. Un exemplaire de ce document lui est remis le jour de la rentrée.*

*Le contenu du règlement des études évolue au fil des ans : les dispositions antérieures liées à l'année d'entrée de l'élève sont systématiquement reprises dans le règlement ici présent. La version en ligne de ce document est publiée chaque année :*

- sur le site web de l'école (<https://polytech.univ-tours.fr/version-francaise/documentation>)
- sur l'espace numérique direction des études (<https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=5248>).

*Chaque élève est invité à télécharger une fois par an le présent document.*

## 2. Organisation des études

---

### 2.1. Répartition temporelle et Unités d'Enseignement

Le volume horaire total d'enseignement encadré doit être compris entre 1800 et 2000 heures sur les trois années du cycle ingénieur. Le recours à des modalités pédagogiques mobilisant l'apprentissage par projet ou des pédagogies actives peut conduire à abaisser cette borne inférieure à 1700 heures (R&O 2024) <sup>(1)</sup>. Les enseignements sont organisés en 6 semestres.

Une date commune de rentrée en troisième année est fixée chaque année pour l'ensemble des écoles du réseau.

Les enseignements (matières, modules, éléments constitutifs pédagogiques) sont groupés en Unités d'Enseignement (UE) au sein de chaque semestre. Chaque UE assure une cohérence pédagogique entre diverses matières et contribue à l'acquisition de compétences identifiées. A chaque UE est associé un nombre fixé d'ECTS. A chaque semestre sont associés 30 ECTS exigibles définis dans la maquette pédagogique.

### 2.2. Nature et modalités des enseignements

Selon les spécialités, la formation comprend :

- des enseignements sous forme de cours, travaux dirigés, travaux pratiques ;
- des travaux personnels tutorés dans le cadre d'une pédagogie de projets ;
- des stages et des visites d'entreprises ;
- des conférences, séminaires ;
- des activités d'investissement personnel ou collectif agréées par l'école.

Une partie de ces activités peut être dispensée à distance, dans la limite du cadrage défini par la Commission des Titres d'Ingénieurs (R&O 2024).

Toutes les spécialités comportent une initiation à la recherche.

Les élèves ingénieurs peuvent être autorisés à suivre :

- un ou deux semestres dans un établissement supérieur étranger, agréé par leur école ;
- un ou deux semestres dans une autre école d'ingénieurs, agréée par leur école *et en particulier au sein du réseau Polytech* ;
- une préparation spécifique à la recherche parallèlement à la cinquième année.

Les maquettes pédagogiques (programmes, volumes horaires, répartition en UE, pondération des évaluations au sein d'une même UE) sont publiées annuellement pour chaque spécialité.

Les modalités d'évaluation sont fixées avant la fin du premier mois d'enseignement de l'année universitaire et communiquées aux élèves ingénieurs et aux enseignants dans le même délai.

*En cas de force majeure (événement exceptionnel type covid) :*

- les enseignements se déroulent à distance avec des échanges asynchrones ou synchrones ;
- les enseignants et les élèves ingénieurs utilisent les outils privilégiés par l'université de Tours (CELENE et TEAMS) ;
- un plan de continuité répertorie l'ensemble des modifications apportées à la formation et aux modalités de contrôles des connaissances ; ce dernier est présenté et voté en conseil plénier de Polytech Tours.

<sup>(1)</sup> R&O 2024, Références et orientations, Tome 1: <http://www.cti-commission.fr>

### 2.3. Stages et expériences professionnelles

Un élève ingénieur doit avoir eu au moins deux expériences en entreprise, validées par la spécialité, avec un minimum de 28 semaines de stage en entreprise durant sa formation, réparties sur les trois années du cycle ingénieur, suivant les recommandations de la CTI. Un stage long en laboratoire de recherche peut être substitué au stage long en entreprise. Dans ce cas, la durée minimale de stage en entreprise peut être ramenée à 14 semaines (R&O 2024)<sup>(1)</sup>. Le profil de l'ingénieur formé aura alors une composante recherche affirmée.

En fin de troisième année, un élève ingénieur doit avoir eu une expérience professionnelle d'une durée minimale de quatre semaines, validée par l'Ecole.

Les stages de quatrième et cinquième année sont obligatoires (Tableau 1).

Pour les élèves ingénieurs :

- le stage de quatrième année devra être de 14 semaines minimum
- celui de fin d'études devra être de 20 semaines minimum.

	<b>Spécialité Génie de l'Aménagement et Environnement</b>	<b>Spécialité Électronique et Génie Électrique</b>	<b>Spécialité Informatique</b>	<b>Spécialité Mécanique et Génie Mécanique</b>
3 <sup>ème</sup> Année	4 semaines	4 semaines	4 semaines	4 semaines
4 <sup>ème</sup> Année	14 semaines	14 semaines	14 semaines	14 semaines
5 <sup>ème</sup> Année	20 semaines	20 semaines	20 semaines	20 semaines

Tableau 1. Durées minimales de stage appliquées à Polytech Tours

#### **En pratique :**

**Durée et Fin de stage :** une convention de stage ne peut en aucun cas aller au-delà de la date du jury d'année, soit au plus tard le 31 août de l'année universitaire en cours.

La durée maximale d'un stage ne peut excéder 6 mois.

A titre dérogatoire pour l'année universitaire 2024-2025, les élèves ingénieurs de 5<sup>ème</sup> année peuvent terminer leur stage au plus tard le 30 septembre 2025 dans la limite de 6 mois de stage.

#### **Modalités et Validation d'une expérience professionnelle antérieure à l'année 3 :**

Les élèves ingénieurs d'année 3 faisant preuve d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de 4 semaines sont éligibles pour substituer cette expérience professionnelle à celle exigée en fin d'année 3.

Les élèves ingénieurs d'année 3 souhaitant en bénéficier doivent suivre la procédure intégrée aux livrets de spécialité.

Un stage facultatif est intégré aux formations d'ingénieur. Celui s'adresse :

- aux élèves ingénieurs d'année 3 ayant obtenu la validation de leur expérience professionnelle antérieure et souhaitant réaliser un stage conventionné en année 3
- aux élèves ingénieurs autorisés à redoubler et souhaitant réaliser un stage conventionné lors de leur année de redoublement.

Dès lors que le stage facultatif est choisi, il devient **obligatoire**. Si l'étudiant le choisit, le stage est mentionné dans le contrat pédagogique signé en début d'année par l'élève ingénieur.

<sup>(1)</sup> R&O 2024, Références et orientations, Tome 1: <http://www.cti-commission.fr>

### 2.4 Mobilité internationale

Conformément aux préconisations de la CTI, il est recommandé que chaque élève ingénieur effectue, pendant le cycle ingénieur une ou plusieurs expériences à l'étranger validées par l'école pour une durée d'un semestre (30 ECTS) ou au moins 16 semaines (préconisé 20 semaines). La forme peut être variée : semestre ou année d'études, césure, double diplôme, diplôme conjoint, stage en entreprise ou en laboratoire, emploi, etc.

Pour Polytech Tours :

- Pour les élèves ingénieurs en 3<sup>ème</sup> année en 2023-2024, en aucun cas elle ne pourra être inférieure à **16 semaines** (1 semestre) pour l'obtention du diplôme.
- Dans les autres cas, en aucun cas elle ne pourra être inférieure à 12 semaines pour l'obtention du diplôme conformément au règlement des études de leur année d'entrée.

Tout crédit acquis pendant la période d'études à l'étranger (conformément aux conventions du contrat d'études et au relevé de notes) sera transféré et comptabilisé en vue de l'obtention du diplôme de l'élève ingénieur

En cas de redoublement, si l'élève ingénieur s'est inscrit dans un projet de mobilité académique en année supérieure, celle-ci est annulée. Le partenaire international est informé que l'élève n'est pas autorisé au départ.

### En Pratique

L'élève ingénieur a la responsabilité d'engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'un relevé de notes de l'établissement partenaire dès la fin de sa mobilité.

## 2.5 Notation - Evaluation des élèves ingénieurs.

Les évaluations sont destinées à apprécier les acquis de l'apprentissage et les compétences de l'élève ingénieur. Les évaluations sont effectuées au moyen d'épreuves (écrites, pratiques ou orales) ou par des grilles critériées ; elles peuvent être liées à des projets, des stages, ou des périodes de formation en entreprise. Ces épreuves peuvent se dérouler en cours ou en fin de semestre.

Les évaluations sont notées de 0 à 20 ou sont effectuées par une validation de compétences. Les résultats des différentes évaluations sont communiqués aux élèves ingénieurs avant la réunion de la commission préparatoire au jury d'école.

Lorsque l'Unité d'Enseignement donne lieu à une note, cette note est la moyenne pondérée des notes d'évaluation des modules ou enseignements de l'UE. Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées en fin de document dans les maquettes des formations.

Lorsque des activités sont réalisées en groupe (en travaux pratiques, en projets...etc.), la contribution de chaque élève ingénieur doit pouvoir être appréciée ; la notation et le cas échéant la décision de validation sont prononcées à titre individuel et peuvent être différentes pour chacun des élèves d'un même groupe.

## 2.6. Assiduité

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps ainsi qu'aux épreuves de contrôle est obligatoire. Des contrôles de présence peuvent être effectués durant les cours, TD, TP, tutorat, séminaires, conférences, visites ou activités extérieures. Un élève ingénieur absent dispose d'un **déla**i de 48 heures pour justifier son absence auprès de la scolarité de sa formation.

Les modalités de justification sont fixées comme suit :

- Est considérée comme justifiée, une absence pour laquelle l'élève peut produire un document officiel (certificat médical, procès-verbal d'accident, convocation administrative, ...).
- Les étudiants boursiers doivent être présents, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

### 2.6.1. Absence lors d'une activité d'enseignement

Les éventuelles pénalités appliquées en cas d'absences injustifiées sont fixées comme suit :

- Les absences non justifiées pourront être prises en compte pour l'évaluation de la note de participation aux TD ou TP ou dans le cadre des activités à l'initiative des élèves.
- Le bilan des absences non justifiées est communiqué aux commissions préparatoires et au jury.

### 2.6.2. Absence lors d'une épreuve

Une absence non justifiée à une épreuve entraîne une note de zéro.

- A Polytech Tours, conformément aux règles de l'Université de Tours une absence non justifiée est synonyme d'une défaillance à l'épreuve. Elle entraîne l'ajournement à l'UE et au semestre.

En cas d'absence justifiée, les modalités d'évaluation sont fixées comme suit :

- L'élève ayant été absent (avec justificatif) à une ou plusieurs épreuves dans une Unité d'Enseignement doit passer une épreuve de remplacement, se composant d'une ou plusieurs parties et portant sur des enseignements de cette Unité d'Enseignement. La nature (écrit ou oral) et le sujet (enseignement) sont choisis par le directeur des études, en accord avec les responsables d'année et les enseignants, en fonction des absences constatées.

## 2.7. Projets à l'initiative des élèves ingénieurs et Polypoints

Le réseau Polytech encourage l'engagement des élèves ingénieurs dans des activités bénévoles, au sein ou non d'associations, de l'école ou de l'université ou autres, dans des domaines variés. Les élèves ingénieurs participent ainsi au rayonnement de leur école à travers différentes manifestations. L'élève ingénieur est également en droit de demander une valorisation de ses compétences ou aptitudes en lien avec le diplôme préparé et acquises dans le cadre d'un engagement personnel. L'élève ingénieur doit être à l'initiative de ce souhait à bénéficier d'une telle valorisation et doit respecter la procédure arrêtée par l'établissement (circulaire n°2017-146 du 7 septembre 2017 et du 23 mars 2022).

Polytech Tours **encourage et reconnaît** l'engagement citoyen des élèves ingénieurs participant au rayonnement et au bon fonctionnement de nos institutions. Celui-ci contribue à l'acquisition de compétences, de savoirs, de savoir-faire et de savoir être du futur ingénieur, conjointement aux compétences scientifiques et techniques dispensées dans la formation.

Un **système de valorisation des activités** est mis en place. Les catégories suivantes sont reconnues :

1. Vie institutionnelle
2. Vie de l'école, de l'Université de Tours, d'un partenaire ou du Réseau Polytech
3. Recherche
4. Vie étudiante
5. Actions de communication
6. Concours et challenges
7. Associations et événement hors école
8. Statuts particuliers
9. Développement durable et responsabilité sociétale, inclusion, diversité

Ces activités font partie intégrante de la formation d'un ingénieur ouvert sur la société. La reconnaissance de l'implication des élèves ingénieurs dans ces activités se fait au moyen du **supplément au diplôme** qui permet de valoriser l'ensemble des compétences des diplômés.

Les **actions réalisées** par les élèves-ingénieurs, donnent lieu à une **équivalence en point appelée PolyPoint**.

Pour être diplômé, l'élève ingénieur doit capitaliser des Polypoints (quitus citoyen) au cours de sa scolarité à Polytech Tours. Les PolyPoints acquis avant l'entrée en cycle ingénieur ne sont pas transférables.

Le quitus citoyen se quantifie en un nombre de PolyPoints minimum à atteindre en fin de 5<sup>ème</sup> année :

- 10 Polypoints si l'élève ingénieur effectue ses 3 années du cycle ingénieur à Polytech Tours ;
- 6 Polypoints s'il effectue 2 années du cycle ingénieur à Polytech Tours (entrée directe en 4<sup>ème</sup> année) ;
- 5 Polypoints si l'élève ingénieur est apprenti ;

### **En pratique :**

Consulter la section Quitus citoyen – PolyPoints de l'espace CELENE « Direction des études » de Polytech Tours : <https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=5248>

Des documents y sont partagés :

- Grille PolyPoints de l'année en cours
- Vidéos pour accompagner les élèves dans leur déclaration
- Liens vers les espaces CELENE de déclaration des activités ouvrant droit aux PolyPoints
- Procès-Verbaux PolyPoints et suivi des PolyPoints par cohorte

Les élèves ingénieurs et apprentis doivent déclarer leur activité sur Celene pour faire l'objet d'une validation de PolyPoints.

L'octroi des PolyPoints est étudié en commission une fois par an en fin d'année universitaire.

L'élève a connaissance chaque année des PolyPoints acquis par l'édition de procès-verbaux.

La validation du quitus citoyen n'est étudiée qu'à l'issue de la formation, lors du jury de diplomation.

## **2.8. Cours aménagés**

Chaque école prévoit des aménagements pour le déroulement des études des élèves ingénieurs à statut particulier (sportifs et artistes de haut niveau, élèves en situation de handicap, élèves entrepreneurs ...). Ce statut doit être *préalablement* validé par les instances ad hoc de l'université ou de l'école (voir partie Règlement intérieur §2.9 et 3.). Les aménagements d'études et/ou d'évaluation font l'objet d'un contrat pédagogique individuel.

## **2.9. Césure**

Une année ou un semestre d'interruption, dite année ou semestre de césure, peut être accordée au cours du cursus, par décision du Président de l'université sur projet motivé selon les modalités définies par l'université de Tours (décrets n°2018-372 du 18 mai 2018 et n°2021-1154 du 3 septembre 2021 et Circulaire n°2019-030 du 10 avril 2019).

Toute demande de césure devra être faite par l'élève ingénieur via le formulaire sur le site de l'université : <http://www.univ-tours.fr> => formations => comment s'inscrire ? => période de césure

L'université réunit au moins trois fois par an la commission césure, pour plus de détails se référer à la page dédiée.

## **2.10 Opportunités en 5<sup>ème</sup> année**

A la fin de leur 4<sup>ème</sup> année en Formation Initiale hors apprentissage, les élèves ingénieurs peuvent choisir de faire leur cinquième année en alternance dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation** :

- Sous réserve de l'accord d'une commission ad. hoc. de Polytech Tours

- Et sous réserve de la signature d'un contrat de professionnalisation avec une structure d'accueil qui s'engage à payer le coût de la formation, fixé par l'université.
- **Pour vous assurer de la recevabilité de votre candidature**, il est fortement conseillé de présenter un score TOEIC attestant du niveau B2 du candidat au moment de l'examen par la commission, de s'assurer que le quitus mobilité internationale sera acquitté en fin de 4<sup>ème</sup> année et de démontrer que la validation du quitus citoyen est en bonne voie.
- **Pour débiter le contrat de professionnalisation**, l'étudiant devra être admis en 5<sup>ème</sup> année et fournir une fiche mission en accord avec le programme de sa formation. Cette fiche mission est validée par le référent contrat pro de la spécialité de l'étudiant.

Ces élèves ingénieurs s'engagent alors à respecter les règles et contraintes spécifiques des études en contrat de professionnalisation (y compris maquettes spécifiques et calendrier d'alternance de la spécialité). Les compétences cibles étant les mêmes qu'en formation initiale, le diplôme délivré est le même.

En 5<sup>ème</sup> année, l'élève ingénieur a également la possibilité d'effectuer :

- un **double diplôme** dans un établissement partenaire
- une **certification**
- une **mobilité** (hors contrat de professionnalisation) dans le Réseau Polytech (§ 6.2)

Ces opportunités sont soumises à étude des dossiers.

Une double inscription en master Mécanique à Polytech Tours est possible en parallèle de la 5<sup>ème</sup> année, sauf si l'élève ingénieur effectue une mobilité académique.

### 3. Jury d'école et commissions préparatoires au jury d'école

---

#### 3.1 Commissions préparatoires au jury d'école

Les commissions préparatoires au jury d'école sont propres à chaque spécialité, elles sont constituées au minimum du directeur des études, des responsables d'année, du responsable de département et des enseignants faisant partie de l'équipe pédagogique. Les commissions préparatoires sont réunies à la fin de chaque semestre et à l'issue des épreuves complémentaires ; elles examinent les résultats des élèves ingénieurs et formulent un avis pour chacun : validation des UE, validation de semestre, passage dans l'année supérieure, validation de formation pour les élèves ingénieurs de cinquième année, autorisation de se réinscrire dans la même année, réorientation, prescription d'un programme d'épreuves complémentaires, etc... Cet avis est transmis au jury d'école.

Les délibérations des commissions préparatoires ne sont pas publiques. Les membres des commissions préparatoires ont obligation de réserve.

Les avis qui en résultent ne doivent en aucun cas être communiqués aux élèves ingénieurs.

A Polytech Tours, en parallèle des commissions préparatoires propres à chaque spécialité, des commissions spécifiques se réunissent pour étudier :

- la validation de la mobilité internationale (GRIP)
- le niveau d'anglais (commission Langues)
- le niveau de français des élèves recrutés sur diplôme étranger (commission Langues)
- la validation des Polypoints et du quitus citoyen (commission Pédagogique)

Ces commissions ont pour rôle d'examiner les dossiers des élèves ingénieurs et de formuler un avis pour chacun sur les critères mentionnés en vue du jury d'école.

#### 3.2 Jury d'école

Le jury d'école est constitué au minimum du directeur de l'école qui le préside, du responsable des formations et de tous les responsables directeurs des études de spécialité. Le jury d'école est réuni à l'issue de chaque semestre, à l'issue des épreuves complémentaires et pour la clôture de l'année.

Le jury d'école est souverain. Il examine les avis des commissions préparatoires en veillant à l'homogénéité des avis rendus pour les différentes spécialités. Il peut ainsi être amené à prendre une décision non conforme à l'avis d'une commission préparatoire.

Les délibérations du jury d'école ne sont pas publiques. Les membres du jury d'école ont obligation de réserve. Les procurations ne sont pas autorisées. Seul le président du jury est habilité à donner des précisions quant aux décisions prises ; il peut déléguer cette responsabilité au responsable des formations et/ou aux responsables de spécialités concernés.

Les décisions du jury d'école ne sont pas susceptibles de révision, sauf s'il est porté à la connaissance de son président un élément nouveau qu'il estime de nature à pouvoir modifier la décision prononcée. Dans ce cas, toute demande de révision doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Directeur de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours avec copie au responsable du Département de la spécialité dans un délai de deux mois maximums après publication des résultats. En cas de recevabilité du **recours** un nouveau jury d'école est convoqué.

La décision du jury est seule créatrice de droit. Elle peut être remise en cause pour illégalité de procédure.

Calendrier des JURYS	Semestres impairs S5 S7 S9	Début mars 2025
	Semestres pairs S6 S8	Début juillet 2025
	Année 3A 4A	Début septembre 2025
	Année 5A, puis Diplôme (stage, B2, mobilité internationale)	Début octobre 2025 et début novembre 2025

Ce calendrier est donné à titre indicatif. A l'issue des jurys un procès-verbal des décisions est édité et publié.

### **3.3 Compétences du jury d'école**

Les compétences du jury d'école portent sur :

- la validation des UE et l'octroi des ECTS associés ;
- la validation des semestres et des années ;
- l'autorisation de passer des épreuves complémentaires et la détermination des modalités associées ;
- l'autorisation et les modalités de redoublement ou de réinscription dans la même année en cas de scolarité interrompue pour raisons exceptionnelles ;
- la non-autorisation à poursuivre le cursus ingénieur ;
- l'attribution du diplôme d'ingénieur aux élèves ingénieurs de cinquième année.

## **4. Conditions de validation et poursuite du cursus de formation**

### **4.1 Validation des unités d'enseignement, des semestres et des années**

Toute UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 ou dont le grade dans la nomenclature ECTS est supérieur ou égal à E, est validée. Une UE peut également être validée par compétences.

La validation de l'UE atteste l'acquisition des apprentissages visés par celle-ci.

Un semestre est validé si toutes les UE du semestre sont validées.

Une année est validée si les deux semestres sont validés.

Il n'y a pas de compensation entre les UE ni entre les semestres.

En cas de non-validation d'une UE, le jury peut autoriser l'élève ingénieur à passer des épreuves complémentaires pour la valider.

*Le passage des épreuves complémentaires n'est pas un droit ; l'autorisation en est donnée par le jury d'école, qui tient compte notamment de l'assiduité de l'élève aux différents enseignements. Dans ce cas, pour les UE ajournées, les épreuves complémentaires ne sont pas un droit, le jury peut demander à l'élève de repasser de façon obligatoire des épreuves complémentaires dans les modules ou enseignements dont la moyenne est inférieure à 10/20. Les modalités des épreuves complémentaires, écrites ou orales, sont laissées à l'appréciation des enseignants, et les élèves en sont informés. La passation de l'épreuve complémentaire ne donne pas obligatoirement lieu à une note et ne remplace en aucun cas la note initiale mais donne lieu si l'épreuve est réussie à des points de jury permettant la validation de l'UE.*

*La validation de l'année est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC (600 fin 3A ; 735 fin 4A). La barre seuil 4A ne peut être validée que par un TOEIC officiel.*

*Pour les élèves ingénieurs autorisés à redoubler, en cas d'échec en fin d'année au seuil minimum TOEIC, une année spécifique « Objectif Réussite Anglais » est proposée à l'élève défaillant en anglais.*

### **4.2 Modalité d'octroi des ECTS**

Les crédits ECTS avec leur grade sont octroyés pour les UE validées. Les crédits ECTS sont capitalisés. Ils sont conservés, même en cas de redoublement ou d'échec définitif.

### **4.3 Conditions de poursuite du cursus de formation**

Quels que soient les résultats obtenus lors d'un semestre impair, l'élève ingénieur est autorisé à suivre le semestre pair de la même année.

Les élèves ingénieurs ayant validé les deux semestres de leur année et obtenant un niveau TOEIC supérieur au seuil minimum (600 fin 3A ; 735 fin 4A), peuvent s'inscrire en année supérieure. La barre seuil 4A ne peut être validée que par un TOEIC officiel.

Les autres élèves ne seront pas autorisés à poursuivre leur formation, sous réserve de l'article 4.4 « Redoublement » ci-après.

Le jury d'école peut proposer une nouvelle inscription de l'élève ingénieur dont la scolarité a été interrompue pour des raisons exceptionnelles. Cette année supplémentaire n'est pas comptabilisée comme un redoublement.

Tout élève ingénieur ayant rencontré des difficultés particulières (matérielles, familiales, de santé, etc...) doit en informer au préalable la commission préparatoire de sa spécialité par lettre ou s'adresser directement à l'un des membres de la commission, s'il souhaite qu'elles soient prises en compte lors des délibérations.

#### 4.4 Redoublement

Le redoublement n'est pas un droit.

Sur décision de jury un élève ingénieur qui n'a pas validé toutes les UE de son année peut être autorisé à se réinscrire *dans la même année*. Une seule réinscription au titre du redoublement est autorisée dans le cycle ingénieur.

Lorsque le jury autorise un redoublement, celui-ci donne lieu à un **contrat pédagogique** signé avec l'élève, précisant notamment l'organisation pédagogique de l'année et les modalités de validation de la ou des Unités d'Enseignement redoublées et les crédits ECTS correspondants et/ou de la barre TOEIC 600 3A / 735 4A. *Le contrat pédagogique prévoit les adaptations liées aux modifications de maquettes.*

En cas de redoublement, le règlement des études de référence est celui de la promotion dans laquelle progresse l'élève ingénieur.

*En cas de redoublement, si l'élève ingénieur s'est inscrit dans un projet de mobilité académique en année supérieure, celle-ci est annulée. Le partenaire international est informé que l'élève n'est pas autorisé au départ.*

#### En pratique :

**Conditions de redoublement à l'issue de l'année :** *L'élève ingénieur conserve une UE si et seulement si la moyenne de cette UE est supérieure ou égale à 10. Les notes globales des UE acquises antérieurement à l'année de redoublement, les crédits ECTS et la validation du stage sont systématiquement conservées.*

*Pour les élèves ingénieurs autorisés à redoubler, en cas d'échec en fin d'année au seuil minimum TOEIC, une année spécifique « Objectif Réussite Anglais » est proposée à l'élève défaillant en anglais. Le dispositif ORA permet d'accompagner la réussite de l'élève en anglais. Le suivi de ce dispositif est difficilement compatible avec le redoublement de plusieurs UE de spécialités.*

*Une possibilité est offerte à l'élève ingénieur d'effectuer un stage facultatif lors de l'année de redoublement. Ce stage devient obligatoire dès lors que l'élève ingénieur le choisit.*

## 5. Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation

### 5.1. Certification du niveau d'anglais

Les ingénieurs exercent leur activité dans un contexte international. La CTI estime donc indispensable de donner aux élèves ingénieurs une formation qui les confronte de manière pratique à la dimension internationale et exige à ce titre un niveau minimal en anglais pour la délivrance du diplôme (R&O 2024).

Le niveau d'anglais visé à l'issue d'une formation d'ingénieur est le niveau C1 défini par le « cadre européen commun de référence pour les langues » du Conseil de l'Europe. En aucun cas un élève ingénieur n'ayant pas validé le niveau B2 ne pourra être diplômé.

Le niveau d'anglais est évalué par l'ensemble des résultats obtenus par l'élève ingénieur. Un test de langues externe reconnu et passé dans un centre agréé au cours du cycle ingénieur sera pris en compte dans l'appréciation du niveau d'anglais de l'élève ingénieur.

Le TOEIC est le test choisi par le réseau Polytech. Le niveau d'anglais demandé requiert un score minimum au TOEIC de 785. Sur autorisation préalable *des chargés de mission Langues de Polytech Tours*, d'autres tests pourront être pris en considération en alternative au TOEIC.

Pour les étudiants en situation de handicap *reconnue*, l'école *pourra adapter* la procédure de certification en accord avec les recommandations de la CTI (fiche thématique Langues 21/03/22). *Le niveau d'exigence en anglais pour le diplôme est inchangé. Une évaluation adaptée qui tiendra compte des spécificités et difficultés de l'élève pourra être organisée.*

*Les élèves de Polytech Tours doivent participer à une session officielle de TOEIC au sein de l'école.*

#### En pratique :

*La session officielle de TOEIC, qui est organisée au S7 ou au S8 en fonction de la situation de l'étudiant (score TOEIC barre, mobilité etc.), est prise en charge financièrement par l'école. Le planning et les modalités d'inscription sont listés ci-dessous.*

<b>Calendrier des sessions TOEIC 2024-2025</b> <small>(sous réserve de modification de dates)</small>	Date	Inscriptions	Date limite d'inscription
	26/09/2024	Inscriptions sur le sondage CELENE après l'invitation des scolarités auprès de l'enseignante Marie-Anne Lachance	12/09/2024
	12/12/2024		28/11/2024
	13/02/2025		30/01/2025
	19/12/2024	TOEIC réservé aux étudiants de 4A, ayant obtenu plus de 800 au TOEIC barre de 3A	
3/04/2025	Automatique par les enseignants d'Anglais ou au CRL ou sur le sondage CELENE et auprès de l'enseignante Marie-Anne Lachance		

Pour tout TOEIC de rattrapage passé en dehors de l'école, il est nécessaire d'envoyer le résultat officiel **au plus tôt** à la scolarité, même s'il est inférieur à 785.

## 5.2. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus

Pour être diplômé d'une école dans une spécialité donnée, il faut avoir réellement effectué au moins **trois semestres de formation dans l'école** durant les 6 derniers semestres de sa formation (ou durant les 4 derniers semestres en cas d'intégration en 4A) <sup>1</sup>.

Seuls peuvent être diplômés les élèves ingénieurs ayant validé :

- la cinquième année
- le niveau B2 en langue anglaise (*attesté par un 785 minimum au TOEIC*)
- le niveau B2 en langue française *pour les étudiants étrangers non-francophones*,
- la mobilité internationale (*16 semaines minimum*)
- le nombre minimal de semaines de stage.
- *le quitus Citoyen (minimum exigé de Polypoints)*

Les élèves admis dans le cycle ingénieur sur diplôme étranger (DE3 et DE4) doivent aussi faire la preuve d'une validation du niveau B2 en français pour être diplômés. Polytech Tours propose une session officielle de TCF : 9/01/2025 (inscription avant le 1/12/2024)

Pour les modalités de validation de l'expérience internationale, se reporter au livret de la spécialité.

Les attestations de diplômes sont établies à l'issue de la délibération du jury d'école et sont mises à la disposition des élèves. Le diplôme est délivré par le Président de l'université conformément à la décision du jury d'école, dans la spécialité dans laquelle l'élève ingénieur est inscrit. Il est signé par le Directeur de l'école, le Président de l'université et par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant. Il confère le grade de master.

L'élève ingénieur ayant validé la totalité des UE de la formation, mais n'ayant pas satisfait aux autres obligations, obtient une attestation de suivi de la formation, mentionnant qu'il a obtenu la totalité des UE de la formation mais qu'il n'a pas satisfait à toutes les conditions requises pour l'obtention du diplôme d'ingénieur. Il n'est plus élève ingénieur de l'école et aucune formation supplémentaire ne lui sera délivrée.

Dans le cas d'élèves en situation de handicap reconnue, l'école pourra adapter sa procédure et propose, sur la base d'une évaluation médicale reconnue par le service ad hoc de l'Université, un *contrat d'adaptation établi entre l'équipe pédagogique, l'équipe d'enseignants de langues, les référentes handicap et l'étudiant*. Ce dernier précise les aménagements ou modalités de compensation de la certification externe du niveau d'anglais (ou de français pour les étudiants non francophones), de la mobilité internationale ou du nombre de semaines de stage. Le jury d'Ecole pourra prendre en compte la situation de handicap pour valider la diplomation.

<sup>1</sup> L'un des 3 semestres académiques pourra être réalisé dans un établissement académique partenaire avec lequel l'école a noué des liens de partenariat avérés (dispositif de formation, de recrutement et d'assurance qualité co-construits entre les deux établissements) (CTI R&O 2024).

## 5.3. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus

L'élève ingénieur ayant validé la totalité des UE de la formation mais n'ayant pas satisfait aux autres obligations, dispose, pendant les deux années qui suivent sa dernière inscription, d'une possibilité de réinscription universitaire pour justifier de celles-ci (**obtention du niveau requis en anglais / français, expérience internationale, quitus citoyen** cf §5.2). Les exigences pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'école pour la spécialité où il a obtenu la totalité des UE de la formation, sont celles qui prévalaient lors de l'année où il a obtenu l'attestation de suivi de formation.

Une délégation du jury au directeur de l'école lui permet de délivrer une attestation d'obtention du diplôme dès que l'élève ingénieur ajourné produit la certification manquante sans attendre le prochain jury qui sera chargé de prendre acte de la réussite définitive de l'élève.

Passé le délai de deux ans, une procédure de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou VES (Validation des Études Supérieures) pourra conduire à la délivrance du diplôme d'ingénieur suivant les modalités en vigueur pour la VAE et la VES.

## 6. Mobilité

---

### 6.1. Transfert dans le réseau en fin de 3<sup>ème</sup> année

- Un élève ingénieur en FISE, ayant validé sa 3<sup>ème</sup> année peut demander à bénéficier d'un transfert dans une autre spécialité FISE du réseau Polytech. Ce transfert est éventuellement soumis à une obligation de s'inscrire à nouveau en troisième année dans la spécialité d'accueil.
- Un élève ingénieur en FISE, admis à redoubler sa troisième année peut demander à bénéficier d'un transfert. Il devra s'inscrire à nouveau en troisième année dans la spécialité d'accueil.
- Un élève ingénieur en FISE, non autorisé à poursuivre sa scolarité dans son école ne peut bénéficier du transfert dans une autre école du réseau.

L'élève ingénieur doit demander au plus tôt l'autorisation au responsable de sa spécialité d'origine puis prendre contact avec le responsable de la spécialité d'accueil. *Une fiche de transfert est fournie en annexe 1 et disponible en scolarité. La date limite de la demande est le 31 mai.* La décision de transfert et de réinscription éventuelle en troisième année est prise par les directeurs des écoles concernées sur proposition des responsables de spécialité, dans le respect de son classement à l'entrée de la troisième année. Si une nouvelle inscription en troisième année est préconisée, elle entre dans le décompte des années de scolarité de l'élève.

Lorsque le transfert a lieu, l'élève est inscrit dans l'école d'accueil en vue de l'obtention du diplôme de cette école.

Cette procédure s'applique également aux élèves ingénieurs 3A FISA en provenance de PeiP, sous réserve que ces élèves aient bénéficié d'un classement d'admission dans le cycle ingénieur FISE en fin de PeiP. Un transfert depuis 3A FISA vers une spécialité FISE impliquera une inscription en FISE.

#### **En pratique :**

*La demande de transfert est initiée par l'élève ingénieur auprès du responsable de la spécialité d'origine. La fiche transite ensuite via la scolarité interne de Polytech Tours (scolarite.polytech@univ-tours.fr) qui transmet la demande à la scolarité de l'école d'accueil. L'élève ingénieur est ensuite avisé par la scolarité des suites de sa demande.*

### 6.2. Mobilité dans le réseau en fin de 4<sup>ème</sup> année

Seuls les élèves ingénieurs ayant validé leur quatrième année dans leur école d'origine peuvent être autorisés à suivre 1 ou 2 semestres (*hors contrat de professionnalisation*) de la cinquième année pour terminer le cycle ingénieur dans une autre école du réseau. Dans ce cas, l'élève ingénieur s'inscrit en cinquième année dans son école d'origine dont il obtiendra le diplôme s'il obtient les ECTS des UE de l'école d'accueil et conformément à l'article 5.2. Il doit s'acquitter de la totalité des frais d'inscription règlementaires dans son école d'origine et s'inscrire administrativement et pédagogiquement dans l'école d'accueil (sans frais supplémentaire). La procédure de demande de mobilité est identique à celle du §6.1 (*voir fiche en annexe 2*).

Cette mobilité en 5<sup>ème</sup> année ne permet pas d'effectuer un contrat de professionnalisation dans l'école d'accueil.

### 6.3. Mobilité nationale (hors réseau Polytech) et internationale

L'élève ingénieur qui effectue une partie de son cursus dans un autre établissement d'enseignement supérieur est lié par un contrat d'études établi entre son école et l'établissement d'accueil. Le contrat d'études décrit le programme d'études que l'élève ingénieur devra suivre et valider. Par ce contrat,

- l'établissement d'accueil s'engage à assurer les unités de cours convenues, en procédant si nécessaire à un aménagement des horaires,
- l'élève ingénieur s'engage à suivre le programme d'études en le considérant comme une partie intégrante de sa formation,
- l'école s'engage à garantir une reconnaissance académique totale de la période d'études effectuée dans l'établissement d'accueil, sous réserve de l'obtention des crédits stipulés dans le contrat d'études.

*Les modalités de conversion des notes obtenues en mobilité ainsi que les modalités de rattrapage des épreuves non validées peuvent être obtenues auprès du Correspondant Relations Européennes et Internationales de la spécialité.*

## 7. Règlement des épreuves d'évaluation

---

Pour se présenter à une épreuve d'évaluation, un élève ingénieur doit être régulièrement inscrit pédagogiquement et administrativement.

### 7.1. Accès des candidats aux salles d'examen

L'élève ingénieur doit :

- se présenter impérativement sur le lieu de l'épreuve avant le début de l'épreuve ;
- avoir sur lui toutes les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant actualisée, carte ou pièce d'identité) ;
- s'installer à la place réservée en cas de numérotation des places.

L'accès à la salle est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution du (des) sujet(s). Toutefois, à titre exceptionnel, le responsable d'épreuve pourra autoriser à composer un candidat retardataire. Aucun temps complémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné. La mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'examen ou la liste d'émargement.

### 7.2. Consignes générales

L'élève ingénieur doit :

- utiliser le matériel expressément autorisé et mentionné sur le sujet d'épreuve ;
- utiliser les copies et les brouillons mis à disposition par l'administration ;
- remettre sa copie au surveillant à l'heure indiquée pour la fin des épreuves.

L'élève ingénieur ne peut pas :

- quitter définitivement la salle pour quelque motif que ce soit, dans la première moitié de la durée de l'épreuve après la distribution des sujets, même s'il rend copie blanche ;
- rester ou pénétrer à nouveau dans la salle une fois la copie remise.

Les élèves ingénieur qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un.

Pendant la durée des épreuves il est interdit :

- d'utiliser tout moyen de communication (téléphone portable, microordinateur, ...) sauf conditions particulières mentionnées sur le sujet ;
- de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur et d'échanger du matériel (règle, stylo, calculatrice...)
- d'utiliser, ou même de conserver sans les utiliser, des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve.

### 7.3. Infraction, plagiat, fraude

Toute infraction aux instructions énoncées au 7.2 ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'application des articles R.712-9 à R 712-46 et R811-10 et R 811-11 du code de l'éducation relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, documents sur internet, travail d'un autre élève). Le **plagiat** est une **fraude**.

En cas de fraude, l'élève ingénieur est susceptible d'être déféré en section disciplinaire de l'établissement et s'expose aux sanctions suivantes :

- L'avertissement ;
- Le blâme ;
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans - cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans ;
- L'exclusion définitive de l'établissement ;
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prévue ci-dessus et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante ou du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours.

## 8. Evaluation des compétences

---

- *Polytech Tours est engagé depuis plusieurs années dans une démarche compétences pour ses formations d'ingénieurs.*
- *Un travail de révision des référentiels des compétences a été effectué en 2022, menant à une restructuration profonde des référentiels de formation. Leur déploiement est en cours et se poursuivra au cours de l'année 2024/2025.*

*La démarche compétences consiste à :*

- ***Décrire le profil des diplômés des spécialités d'ingénieurs en termes de compétences à acquérir constituant le « Référentiel des compétences ».*** Ce travail est validé par les conseils de perfectionnement de chaque spécialité. Le référentiel comprend : des compétences communes, des compétences de spécialité ainsi que des compétences transversales (non spécifiques à l'ingénierie) ;
- ***Identifier les situations de formation*** qui participent à l'acquisition par les élèves ingénieurs de ces compétences, et les situations lors desquelles celles-ci pourront donner lieu à une évaluation. Des tableaux croisant unité d'enseignement et compétences sont construits par spécialité et permettent entre autres de préciser dans le livret de spécialité les compétences adressées par les enseignements.
- ***Evaluer les compétences*** lors des situations définies. En 2024-2025, le projet inter spécialités d'année 3 et les stages d'années 4 et 5 sont soumis à une évaluation des compétences. A terme le projet collectif d'année 4 et le projet Recherche et Innovation d'année 5 le seront également. Lorsque c'est le cas, le process d'évaluation est obligatoire et les étudiants doivent y contribuer de la manière qui leur sera explicitée. Le non-développement d'une compétence n'invalide cependant pas le stage ou le projet en question.
- ***Suivre et valider les compétences.*** Les encadrants (tuteurs académiques et tuteurs professionnels) sont sollicités lors des stages ou projets pour l'évaluation des situations sur lesquelles ils interviennent. Les données saisies par les étudiants sont susceptibles d'être utilisées à des fins statistiques en vue d'améliorer la qualité des formations et des dispositifs.



**Demande de transfert d'un élève ingénieur FISE  
(ou d'un élève ingénieur FISA en provenance d'un PeiP)**  
**A la fin de la troisième année, dans le respect de son classement  
d'admission dans le cycle ingénieur FISE**  
*cf. § 6.1 du règlement des études du réseau Polytech*

Année universitaire .....

ÉCOLE D'ORIGINE : Polytech .....  
Spécialité.....

ÉCOLE DEMANDÉE : Polytech .....  
Spécialité.....

Nom .....		Prénom .....	
Adresse postale.....			
Courriel .....			
Téléphone .....			
Date .....		Signature .....	

<b>AVIS DE L'ÉCOLE D'ORIGINE :</b>		
Respect du classement d'admission :	<input type="checkbox"/> validé	<input type="checkbox"/> non validé <sup>(1)</sup>
<input type="checkbox"/> Avis favorable	<input type="checkbox"/> Avis réservé	<input type="checkbox"/> Avis défavorable <sup>(1)</sup>
Responsable de spécialité :	Directeur de l'école :	Cachet de l'école
Date	Date	
Signature	Signature	
Date limite de dépôt du dossier à l'école d'origine : 31 mai		
(1) Rayer la mention inutile		

<b>DECISION DE L'ÉCOLE DEMANDÉE</b>		
<input type="checkbox"/> Accepté en :	<input type="checkbox"/> année 3	<input type="checkbox"/> année 4*
Spécialité.....		
(sous réserve de validation de l'année ou d'autorisation de redoublement)		
<input type="checkbox"/> Refusé	Motif du refus : .....	
Responsable de spécialité :	Directeur de l'école :	Cachet de l'école
Date	Date	
Signature	Signature	
Pièces à fournir : relevé de notes du S5, lettre de motivation.		

\* (année 4 impossible en cas de décision de redoublement)



## Demande de mobilité d'élèves ingénieurs

En cinquième année (hors contrat de professionnalisation)

cf. § 6.2 du règlement des études du réseau Polytech\*

Année universitaire concernée .....

L'élève ingénieur doit être inscrit dans son école d'origine où il s'acquitte de la totalité des frais d'inscription.

Durée de la période de mobilité :  Semestre 9  Année complète <sup>(1)</sup>

En cas de mobilité sur l'année complète, la convention de stage est signée par l'école d'origine et le suivi du stage et la soutenance sont gérés par l'école d'accueil

ECOLE D'ORIGINE : Polytech .....  
Spécialité.....

ECOLE D'ACCUEIL : Polytech.....  
Spécialité.....

Nom ..... Prénom .....

Adresse postale  
.....

Courriel .....

Téléphone .....

Date

Signature

**Pièces à fournir** : relevé de notes des semestres S5, S6 et S7, lettre de motivation.

Date limite de dépôt du dossier à l'école d'origine: 31 mai

### 1 - ACCORD DE L'ECOLE D'ORIGINE

Sous réserve de validation de l'année en cours

Accepté  Réservé  Refusé <sup>(1)</sup>

Cachet de l'école

Responsable de la spécialité

Date

Signature

Directeur de l'école

Date

Signature

### 2 - ACCORD DE L'ECOLE D'ACCUEIL

Accepté  Refusé <sup>(1)</sup>

Cachet de l'école

Responsable de la spécialité

Date

Signature

Directeur de l'école

Date

Signature

(1) rayer la mention inutile

## ANNEXE 3 – REFERENTIEL DE COMPETENCES

Le référentiel de compétences de Polytech Tours comprend 3 compétences communes à toutes les spécialités d'ingénieur, 3 à 4 compétences de spécialité ainsi que des compétences transversales qui sont des savoir-être non spécifiques aux métiers de l'ingénierie.

Référentiel des compétences visées		
Compétences communes	C1	Concevoir une solution, un produit, un système
	C2	Produire une solution opérationnelle
	C3	Gérer un projet
Compétences de spécialité	Voir livret de spécialité	
Compétences transversales	CTA	Travailler en équipe
	CTB	Communiquer
	CTC	Apprendre à apprendre
	CTD	Adopter des pratiques de leadership positif
	CTE	Prendre en compte la dimension de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Tableau 3 – Référentiel de compétences

Echelle de notation :

**Notion** : connaissance de l'activité, mais sans réalisation personnelle

**Application** : participation à l'activité avec de l'aide

**Maîtrise** : réalisation de l'activité en autonomie

**Maîtrise avancée** : contribution personnelle, réflexivité

	Blocs de compétences	Composantes des compétences
C1	Concevoir une solution, un produit, un système	C1.1 - Organiser la collecte de données (acquisition et pré-traitement de données) C1.2 - Analyser un système, un process C1.3 - Réaliser un état de l'art ou une veille technologique C1.4 - Traduire un besoin, une demande client en données quantifiables/exploitable C1.5 - Modéliser, dimensionner et évaluer des solutions C1.6 - Justifier le choix d'une solution C1.7 - Prendre en compte les enjeux environnementaux
C2	Produire une solution opérationnelle	C2.1 - Analyser un besoin, l'existant, une situation, un plan ou un modèle (CDC) en tenant compte du contexte (normes, exigences client, moyens contraints) C2.2 - Réaliser une version fonctionnelle C2.3 - Déployer, tester et valider en conditions opérationnelles C2.4 - Optimiser, améliorer, maintenir, faire évoluer
C3	Gérer un projet	C3.1 - Organiser le projet (rôles / tâches / objectifs / budget / délais / risques) C3.2 - Participer à, manager, animer l'équipe du projet (stimuler l'innovation / méthodologie) C3.3 - Rédiger des supports de communication clairs et lisibles C3.4 - Communiquer avec toutes les parties prenantes, y compris en anglais C3.5 - Gérer l'avancement du projet et les risques (indicateurs) C3.6 - Clôturer le projet (bilan, synthèse) C3.7 - Capitaliser les expériences acquises d'un projet réalisé (pérennité, démarche qualité, amélioration continue)

Tableau 4 – Compétences communes du référentiel

	Blocs de compétences	Composantes des compétences
CTA	Travailler en équipe	CTA.1 - S'intégrer à une équipe CTA.2 - Respecter des codes et des valeurs communes CTA.3 - Gérer les situations conflictuelles CTA.4 - Savoir évoluer dans une équipe de travail internationale
CTB	Communiquer	CTB.1 - Interagir efficacement avec les différents services de l'entreprise CTB.2 - Communiquer à des fins de transmission (clôture de projet, formation) CTB.3 - Communiquer afin de convaincre des interlocuteurs internes et externes CTB.4 - Communiquer aisément à l'oral comme à l'écrit en français CTB.5 - Communiquer aisément à l'oral comme à l'écrit en anglais
CTC	Apprendre à apprendre	CTC.1 - Identifier ses besoins de montée en compétences
CTD	Adopter des pratiques de leadership positif	CTD.1 - S'investir dans les projets et activités proposées CTD.2 - Travailler en autonomie CTD.3 - Être force de proposition

CTE	Prendre en compte la dimension de la Responsabilité Sociétale des Entreprises	<b>CTE.1</b> - Intégrer la Santé et Sécurité au Travail dans la gestion de ses activités et la conduite de ses projets <b>CTE.2</b> - Intégrer la Responsabilité Sociétale dans la gestion de ses activités et la conduite de ses projets <b>CTE.3</b> - Penser ses pratiques de manière à éviter toute forme de discrimination ou d'exclusion <b>CTE.4</b> - Participer aux mutations industrielles et sociales
-----	---	---

*Tableau 5 – Compétences transversales du référentiel*



# **REGLEMENT INTERIEUR**

---

de Polytech Tours

## 1. Règlement intérieur

---

### 1.1. Comportement – statut de l'élève

L'école est un lieu de travail mais aussi un lieu de vie, partagé entre tous ses usagers, élèves et personnels. Chaque élève est accueilli en citoyen majeur et responsable ; il peut y trouver une grande latitude d'action pour ses études et y exercer sa capacité d'initiative. Mais le respect des autres, le souci du bien commun et le sens des responsabilités imposent à tous certaines règles de conduite.

#### **Sont formellement interdits :**

- de manger et de boire dans les salles informatiques,
- de fumer dans les locaux de l'école (décret anti-tabac du 1<sup>er</sup> novembre 1992),
- d'utiliser les téléphones portables et autres matériels similaires durant toutes les activités d'enseignement. Ces derniers doivent impérativement être éteints,
- le bizutage (loi du 17 Juin 1998),
- toute utilisation illégale d'œuvres écrites ou sonores, de logiciels ou de documentations informatiques (lois du 11 mars 1975, du 3 juillet 1985),
- toute fraude dans le contrôle des connaissances (par exemple lors des examens) : utilisation de documents non autorisés, communication entre les élèves. Toute fraude ou complicité de fraude est régie par le décret n°92-657 du 13 juillet 1992.

**Les événements et manifestations diverses :** Toute manifestation au sein d'un des locaux de Polytech Tours ne doit pas se tenir en dehors des heures d'ouverture de l'Ecole sauf accord exceptionnel de la direction. Dans tous les cas, il convient d'établir une convention signée du directeur de l'Ecole. Ce document doit être retiré auprès du Responsable Administratif, **et ce au minimum 5 jours avant la date de la manifestation.**

Dans ce cadre, toute distribution de boissons alcoolisées est formellement interdite, et une attention particulière doit être portée à tout acte de VHSS (et le cas échéant, communiquer à la direction de l'école les faits observés et réprimandés)

Les définitions et le cadre juridique liés aux comportements de Violence, Harcèlement Sexuel et Sexiste (VHSS) sont définis dans la Charte de Bonne Conduite signée par chaque élève ingénieur à son entrée en 3<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur.

### 1.2. Charte informatique

« **Charte de l'Université pour le bon usage de l'informatique et des réseaux** » : Une charte du bon usage des moyens informatiques de l'Université de Tours définit les règles d'utilisation des ressources informatiques en précisant quels sont les droits et les obligations de chaque utilisateur.

Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques ; il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique, et aux relations internes et externes de l'établissement.

En outre les utilisateurs ne respectant pas les règles et obligations définies dans cette charte sont passibles de sanctions internes à l'établissement.

Elle est signée par chacun de nos élèves lors de son inscription.

### 1.3. Propriété industrielle

L'Université de Tours et ses partenaires de formation et de recherche mettent à disposition des élèves des matériels, documents, ouvrages, logiciels, etc. Ceux-ci ne peuvent en aucun cas être utilisés dans un autre environnement que celui qui leur a été défini, ni dans un autre but que celui de la formation des élèves. En particulier, l'usage d'un logiciel doit être strictement conforme aux dispositions prévues par la licence. Certaines activités peuvent demander le respect des règles de confidentialité.

### 1.4. Section disciplinaire

En cas de manquement à l'ensemble de ces règles, l'élève sera convoqué par la section disciplinaire de l'Université de Tours. Les sanctions encourues vont du simple avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement de l'enseignement supérieur.

## 2. Vie de l'étudiant

### 2.1. Organisation pédagogique

Un livret de spécialité complète le présent règlement des études en ce qui concerne :

- l'organisation pédagogique de la spécialité ;
- des précisions liées au règlement des études de Polytech Tours ;
- les options de dernière année, les filières et les parcours ;
- l'organisation des stages et projets ;
- le calendrier de l'année universitaire ;
- le contenu des enseignements.

Le livret commun de l'étudiant de Polytech Tours est porté à la connaissance des étudiants en début d'année universitaire. Le livret de l'étudiant propre à la spécialité est disponible en consultation électronique directement sur le site internet de l'école.

### 2.2. Horaires d'enseignement

Créneaux horaires : 8h15 - 10h15 ; 10h30 - 12h30 et 14h00 - 16h00 ; 16h15 - 18h15  
Tous les jours de la semaine sauf le jeudi après-midi, le samedi après-midi et le dimanche.

### 2.3. Calendrier des interruptions pédagogiques

<b>JOURS FÉRIÉS / VACANCES / PAUSE PEDAGOGIQUE</b>	Jours fériés	2024 : 1 <sup>er</sup> novembre ; 11 novembre ; 25 décembre ; 2025 : 1 <sup>er</sup> janvier ; 1 <sup>er</sup> avril ; 1 <sup>er</sup> , 8, 9 et 20 mai ; 9 juin ; 14 juillet ; 15 août
	Vacances d'Automne	Du samedi 26 octobre au dimanche 3 novembre 2024 inclus (semaine 44)
	Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus (semaines 52 et 1)
	Pause pédagogique de février	Du Samedi 15 février au dimanche 23 février 2025 inclus (semaine 8)
	Vacances de Printemps	Du samedi 5 avril au lundi 21 avril 2025 inclus (Semaines 15 et 16)
	Pont de l'Ascension	Du jeudi 29 mai au dimanche 1 <sup>er</sup> juin 2025 inclus
	Pentecôte	Du samedi 7 juin au lundi 9 juin 2025 inclus

Ce calendrier peut être modifié pour s'adapter à des nécessités pédagogiques de spécialités. Les élèves ingénieurs en seront informés le jour de la rentrée.

### 2.4. Calendrier des jurys

Calendrier des JURYS	Semestres impairs S5 S7 S9	S5-S7 : début mars 2025 S9 : mi-mars 2025
	Semestres pairs S6 S8	S8 : mi-mai 2025 S6 : début juillet 2025
	Année 3A 4A	Fin août / Début septembre 2025
	Diplôme 5A (stage, B2, mobilité internationale, engagement citoyen)	Début octobre 2025 et début novembre 2025

Ce calendrier est donné à titre indicatif. A l'issue des jurys un procès-verbal des décisions est édité et publié.

### 2.5. Stages

Polytech Tours est engagé de longue date et dans la tradition des écoles d'ingénieurs dans une volonté permanente de faciliter l'insertion professionnelle de ses diplômés, notamment en intégrant aux formations dispensées des stages, et ce dès la 3<sup>ème</sup> année d'étude. Ces stages prennent évidemment des formes différentes, guidées à la fois par les spécificités pédagogiques et par les perspectives professionnelles recherchées par chaque spécialité.

Les stages jouent un rôle important dans la formation des élèves ingénieurs. Ils permettent aux élèves ingénieurs, non seulement de valider et de mettre en pratique les connaissances acquises lors de leur cursus, mais également de valoriser leur formation, d'appréhender précisément le monde du travail et, ainsi, d'entrevoir certaines caractéristiques de leur futur métier. Ce sont des occasions idéales pour préparer les futurs ingénieurs à la recherche d'un poste correspondant à leurs attentes une fois le diplôme obtenu.

Ainsi, au cours de leur cursus à Polytech Tours, les élèves ingénieurs seront amenés à partir chaque année en stage. Les modalités de ces stages (date, type, durée, évaluation) diffèrent selon les années d'étude et les spécialités. Toutes ces informations sont précisées dans le livret de spécialité.

Suivant les recommandations de la CTI, un stage long en laboratoire de recherche peut être substitué au stage long en entreprise. Dans ce cas, la durée minimale de stage en entreprise peut être ramenée à 14 semaines (R&O 2024).

Depuis 2013, l'Université met à la disposition des élèves ingénieurs une *application web*, **PSTAGE**, qui leur permet de saisir leur convention de stage en ligne. PSTAGE est accessible dans l'Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

L'élève ingénieur trouvera sur le site internet de l'université aux rubriques formations et orientation-stage-emploi toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

Après avoir saisi sa convention, l'avoir fait vérifier et imprimer par la scolarité, l'élève ingénieur la fait ensuite signer par toutes les parties concernées.

Les modalités détaillées de cette procédure seront indiquées par la scolarité et le référent stage de chaque spécialité lors de **réunions obligatoires**.

**La convention de stage doit IMPÉRATIVEMENT être signée par toutes les parties (l'élève ingénieur, le responsable des stages de la spécialité sur délégation du Président de l'Université de Tours, le responsable de l'entreprise, le tuteur en entreprise, le tuteur académique) AVANT LE DÉBUT DU STAGE.** La date de fin d'une convention de stage ne peut aller au-delà du **31 août**<sup>4</sup> de l'année en cours.

## QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE STAGE

La **Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle** met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

N'hésitez pas à les rencontrer au 60, rue du Plat d'Étain – Bât A - à Tours. ☎ 02 47 36 81 70

Elle vous propose :

- ✓ Des conseils personnalisés pour cibler les entreprises et préparer vos candidatures,
- ✓ Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'année,
- ✓ Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : le Réseau Pro RPRO accessible via la page d'accueil du site Internet de l'Université [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) ou directement sur <https://rpro.univ-tours.fr/>

Vous y trouverez bien sûr des offres de stage, de job étudiant, d'alternance et de premier emploi mais également des actualités et événements autour de ces thématiques : ateliers, visites d'entreprises, jobs datings, rendez-vous de l'emploi régionaux ou nationaux... ainsi que de nombreux conseils pour vos candidatures et démarches.

Vous bénéficiez d'un espace candidat personnel où vous retrouvez vos offres favorites, candidatures et pouvez configurer des alertes pour recevoir les offres correspondant à vos critères. Vous pouvez y mettre à jour votre profil et ajouter un CV pour améliorer votre visibilité. Découvrez également de très nombreux articles thématiques de notre partenaire Welcome to the Jungle sur "la vie au travail".

Rpro est accessible depuis votre ENT ou sur <https://rpro.univ-tours.fr> Rejoignez plus de 17 000 membres du réseau ! Etudiants, alumni, enseignants et recruteurs peuvent partager, déposer des offres, candidater et se rencontrer à travers cette plateforme !

Le **réseau Polytech** met à disposition de l'ensemble des étudiants un accès à un **career center Polytech** sur la **plateforme Jobteaser**. Les comptes sont créés en début d'année universitaire et l'accès est possible soit directement sur [https://polytech.jobteaser.com/fr/users/sign\\_in?back\\_to\\_after\\_login=%2F](https://polytech.jobteaser.com/fr/users/sign_in?back_to_after_login=%2F) soit en passant par le site Web de Polytech Tours, rubrique Entreprises / Stages, Projets. Ce career center permet d'accéder à l'ensemble des offres de stages au niveau du réseau Polytech.

**Un forum Stage-Emploi** a lieu chaque année mi-novembre sur le site des Deux-Lions. Cette année retrouvez les entreprises le jeudi 14 novembre 2024 de 14h à 17h.

Pour plus d'infos suivez les réseaux sociaux de Polytech Tours.

Une convention de partenariat a été signée le 27 juin 2014 entre 11 entreprises du secteur local, le rectorat et les Universités de Tours et d'Orléans. Cette convention vise à mieux accompagner les élèves en situation de handicap du lycée vers l'enseignement supérieur jusqu'à l'insertion professionnelle. Les élèves ingénieurs concernés peuvent se rapprocher de ces entreprises pour leur recherche de stage.



<sup>4</sup> A titre dérogatoire, pour l'année universitaire 2024-2025, les étudiants de 5<sup>ème</sup> année peuvent terminer leur stage le 30 septembre 2025.



## LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes »...

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) - Mèl : [clesdelareussite@univ-tours.fr](mailto:clesdelareussite@univ-tours.fr)

### 2.6. Mobilité internationale

Il y a plusieurs types d'accords :

- Les partenaires Erasmus sont propres à chaque spécialité,
- Les universités partenaires de Polytech Tours
  - (liste sur <https://polytech.univ-tours.fr/version-francaise/navigation/international>)
- Les partenaires de l'université de Tours

Selon l'université ciblée, les programmes de cours et les procédures diffèrent mais les principales étapes pour réaliser une mobilité d'études sont :

#### Recherche d'informations :

- Le site de l'université de Tours : <https://www.univ-tours.fr/international/etudes-stages-a-letranger>
- Le correspondant REI du département
- Réunions d'informations (lors de la semaine internationale de Polytech et les réunions organisées par l'université)

#### Candidature :

- Auprès du correspondant REI de son département
- Doit contenir le programme d'études envisagé et motivé
- Des documents administratifs (selon la destination)

#### Sélection :

- Une analyse des candidatures se fera lors d'un jury REI qui prendra en compte le niveau de langues, la motivation de l'étudiant, le programme de cours envisagé, les notes obtenues. Le résultat de ce jury est affiché sur les panneaux d'affichage et sur celene, dans le cours "Espace d'échange de la commission REI"
- Les candidatures auprès des partenaires de l'université sont aussi sélectionnées par une commission universitaire.
- Certains partenaires se réservent le droit de refuser certains candidats

#### Inscription :

- L'étudiant est invité à s'inscrire auprès du partenaire
- A son arrivée, son programme d'études (Learning Agreement) doit être finalisé et signé par l'étudiant, l'université d'accueil et le correspondant REI de son département.
- Les démarches pour obtenir les bourses doivent être suivies scrupuleusement.

#### Fin de la mobilité / relevé de notes

L'étudiant doit s'assurer auprès de l'université d'accueil qu'il obtiendra bien son relevé de notes (Transcript of Records) qu'il enverra au correspondant REI. L'échec à une des matières suivies entraîne une non-validation de son semestre (sauf exception). Les crédits obtenus restent acquis.

#### Tout élève ingénieur en mobilité à l'étranger (en stage ou en semestre d'étude) doit justifier :

- de la souscription d'un **contrat d'assurance couvrant, à l'étranger, sa responsabilité civile** ;
- d'un enregistrement sur le **site Ariane** (à partir du site du Ministère des Affaires Étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/>).

L'élève ingénieur doit également avoir pris toutes les mesures nécessaires, pour toute la durée de sa mobilité, afin d'assurer sa **couverture en cas d'accident, de maladie** ou des frais supplémentaires (logement, transports) pouvant survenir.

### 2.7. Modalités de validation de l'expérience internationale

Afin de faire état de son expérience internationale, chaque élève ingénieur peut s'appuyer sur les voies suivantes :

- Séjour effectué dans le cadre de la mobilité internationale offerte tout au long des trois années d'études à Polytech Tours (stage conventionné à l'étranger, semestre ou année en mobilité internationale, semaines de travaux encadrés à l'étranger, convention d'échange entre entreprises pour les salariés) ;
- Diplôme post Bac obtenu dans un pays étranger ;

- Séjour effectué à l'étranger à titre privé (chantier de volontaires internationaux, travail d'été, séjour linguistique, ...). Afin de valider ces séjours, l'élève ingénieur doit apporter des pièces justificatives (visa, titre de transport daté, factures nominatives délivrées dans le pays visité, ...). Ces séjours sont tolérés pour validation de l'expérience internationale mais l'Ecole insiste fortement sur le fait qu'ils doivent être considérés en dernier recours et encourage l'étudiant(e) à entreprendre une mobilité académique ou un stage. Dans le cas de présentation de dossiers incomplets, la Commission REI de Polytech Tours ne validera pas la mobilité de l'étudiant(e), ceci pouvant conduire à sa non-diplomation.

Le jury d'école valide l'expérience internationale après proposition de la commission préparatoire « relations européennes et internationales ».

## 2.8. Service de Scolarité

Les personnels du service de scolarité gèrent votre dossier administratif, de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales...

C'est un outil indispensable pour votre quotidien dans le monde universitaire (examens, bibliothèques, restauration...). De format carte bancaire et alliant différentes technologies, elle sera votre titre d'identification visuel (photo intégrée) et électronique (salles sécurisées, émargement...) au sein de l'Ecole et de l'Université. En raison de sa technologie avancée, cette carte nécessite une protection particulière. Retrouvez toutes les informations relatives à votre carte Atout'Centre dans votre ENT.

**ATTENTION, ne la perdez pas, il vous en coûterait 15€ pour la faire refaire.**

### **LA CARTE ÉTUDIANTE EUROPÉENNE pour faciliter la mobilité étudiante**

La carte a également pour objet de créer un statut d'étudiant à l'échelle européenne. Grâce à cette carte, un étudiant inscrit dans un établissement adhérent pourra faire valoir ses droits en tout lieu et auprès de tous les fournisseurs ayant défini une offre de service réservée aux étudiants.

**Cette carte étudiante européenne établit une identité numérique et graphique commune à tous les étudiants d'Europe.**



Tout étudiant inscrit dans un établissement adhérent à la carte européenne aura imprimé sur sa carte un QRCode qui stocke l'URL d'interrogation du service de vérification de statut de l'étudiant proposé par la plateforme d'échange.

Cependant, **l'étudiant garde la liberté de valider ou non son inscription dans le dispositif de la carte européenne. En cas d'adhésion**, les données suivantes seront transmises à la plateforme européenne (plateforme European Student Card Router ou ESC-R, géré par le CNOUS : [esc.support@cnous.fr](mailto:esc.support@cnous.fr)) : adresse mail de l'étudiant.e, le CSN (numéro unique) de la carte, son statut et sa date de fin d'inscription. La

reconnaissance électronique du statut de l'étudiant à partir du QR-Code de sa carte sera alors activée et disponible sur tous les campus en Europe.

Les données étudiantes seront conservées de manière sécurisée. Elles sont supprimées en fin de droit ou sur demande de suppression par l'établissement. L'étudiant dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel ou leur rectification. Il a également le droit de retirer son consentement à tout moment. Vous pouvez, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## 2.9. Santé - Aides Sociales et Financières - Vie Associative - Sport

### 2.9.1. Santé :

**Prendre soin de sa santé**, c'est réunir les conditions physiques, psychiques et sociales pour mener à bien ses études. Les professionnels du Service de santé universitaire (SSU) se tiennent à la disposition des étudiants de l'université de Tours et d'établissements conventionnés pour répondre à leurs besoins en termes de :

- Consultations individuelles, préventives mais aussi curatives depuis l'ouverture du centre de santé à Tours ;
- Prévention collective en proposant des actions menées par l'équipe des professionnels de santé et des Étudiants Relais Santé (ERS)
- Mesures d'accompagnement de diverses situations de handicap.

Une attestation de passage pourra vous être fournie sur demande.

60, Rue du Plat d'Etain / Bâtiment H (1er étage) / 37020 TOURS CEDEX 1 / ☎ 02.47.36.77.00 / [ssu@univ-tours.fr](mailto:ssu@univ-tours.fr)

### **Élève ingénieur en situation de handicap**

L'élève ingénieur en situation de handicap doit prendre contact avec le Service de Santé Universitaire (SSU). Un examen de son dossier médical permettra de statuer si l'élève ingénieur a besoin d'un accompagnement dans le cadre de ses études supérieures et s'il est nécessaire qu'il bénéficie de dispositions particulières pour sa réussite : majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'une secrétaire...

Ce rendez-vous est à renouveler chaque année.

Vous disposez de référénts handicap qui sont à votre écoute, au sein de Polytech Tours :

- Référente handicap enseignante : Madame Gaëlle BERTON (contact : [gaelle.berton@univ-tours.fr](mailto:gaelle.berton@univ-tours.fr))
- Référente handicap administrative : Madame Claire OLIVIER (contact : [claire.olivier@univ-tours.fr](mailto:claire.olivier@univ-tours.fr))

Dans ce cadre, dès que la situation de handicap d'un élève est connue, un suivi resserré est instauré au sein de Polytech Tours. Un contrat individuel d'inclusion et d'adaptation est mis en place ainsi que des rencontres avec l'élève ingénieur pour adapter le suivi des études et les évaluations en cas de situation sévère. L'élève ingénieur est informé de toutes les adaptations mises en œuvre pour favoriser sa réussite. Ces éléments sont consignés dans le dossier de l'élève ingénieur.

**La Mission Handicap** est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.

Mission Handicap : 60 rue du Plat d'Étain– Tours Contact : [handicap@univ-tours.fr](mailto:handicap@univ-tours.fr)

### 2.9.2. Aides sociales et financières

**Aide au mérite** : accordée aux étudiants titulaires d'une mention "très bien" à la dernière session du baccalauréat et bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle spécifique. Plus d'infos sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

#### Toutes les informations sur les aides :

- CROUS, Dossier Social Etudiant
- Aides à la mobilité Parcoursup
- Exonérations des frais d'inscription
- Aides alimentaires, vestimentaires
- Lutte contre la précarité menstruelle
- ...

Rendez-vous sur : <https://www.univ-tours.fr/campus/vie-pratique/les-aides>

**L'aide à la mobilité internationale** : Cette aide est limitée et s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un trimestre ou un semestre d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire. Ces derniers doivent constituer un dossier auprès de la Direction des Relations Internationales de l'Université <http://international.univ-tours.fr/> ou [internat@univ-tours.fr](mailto:internat@univ-tours.fr)

**Le FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence)** Cette aide se présente sous deux formes :

- Une aide ponctuelle qui concerne les étudiants rencontrant momentanément de graves difficultés.
- Une aide annuelle qui concerne les étudiants en situation de rupture familiale, d'indépendance avérée, de reprise d'études après l'âge de 28 ans.

**Le CLOUS de Tours (sur rendez-vous)** 60, rue du plat d'étain – Bâtiment H - 37041 Tours cedex ☎ 02 47 60 90 39

### 2.9.3. Vie associative

#### Le FSDIE (Fonds de solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)

Ce fonds est constitué d'une somme prélevée sur les droits d'inscription réglés par l'étudiant afin d'aider les **actions d'amélioration de la vie étudiante et le développement de projets culturel, citoyens, sportifs, humanitaires**.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'Université dans la rubrique « vivre à l'université – Vie associative ». Ils doivent être déposés au SEF.



#### La culture : PCE, le sésame de la découverte culturelle à petit prix !

Plus de 60 lieux culturels partenaires vous ouvrent leur porte : théâtre, musique, opéra, festivals, cinéma, danse, musées... vous y trouverez forcément de quoi vous réjouir. *Optez pour une année riche de sensations et d'émotions avec votre PCE!*

Le programme : [www.pce.univ-tours.fr](http://www.pce.univ-tours.fr) ou sur Facebook et instagram @pce.univtours

#### Où acheter un PCE ?

- Lors de mon inscription, je coche la case PCE sur mon dossier d'entrée à l'université,
- Ou toute l'année au service culturel, bureau 109 du site des Tanneurs, avec 8€ et ma carte d'étudiant.

#### Bonus

Vous avez le PCE ? On vous offre le Pass A la Culture (PAC) de l'université d'Orléans. Bénéficiez ainsi d'une multitude de réductions dans les salles, festivals... de toute l'académie (Astrolabe, Printemps de Bourges...).

Le PCE vous est proposé par le CLOUS, la ville de Tours, le conseil départemental d'Indre-et-Loire, la DRAC Centre et l'université de Tours.

## 2.9.4. Sport

Le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) assure l'organisation, l'enseignement et l'animation des activités physiques, sportives et de plein Air.

Retrouvez toutes les informations sur <https://www.univ-tours.fr/campus/accueil-sport-1/accueil-sport>

### Activités sportives dans le cadre de l'Université proposées par le SUAPS

De nombreuses activités sont mises en place par le SUAPS : Athlétisme, activités aquatiques, activités d'expression, sports collectifs, sports de raquettes, sports de combat, etc.

Vous pouvez choisir de pratiquer une activité en tant que loisir.

**SUAPS** - 14 avenue Monge - 37200 Tours - 02.47.36.70.24 - [suaps@univ-tours.fr](mailto:suaps@univ-tours.fr)

### Activités sportives dans le cadre de l'école proposées par le BDE – Club BDS

Le Club BDS offre des activités en sports collectifs et individuels (football, basket, volley-ball, tennis, etc...). Il représente Polytech Tours dans les différents championnats universitaires et dans les tournois des grandes écoles ainsi que lors des rassemblements du Réseau Polytech et autres manifestations locales comme les 10 & 20 kilomètres de Tours ...

**Club BDS** – 64 avenue Jean Portalis – 37200 TOURS – Tél. : 02.47.36.14.06

[polytechtours.bds@gmail.com](mailto:polytechtours.bds@gmail.com) ; <https://www.facebook.com/bdspolytechtours/>

## 2.10. Outils numériques

### L'Environnement Numérique de travail (ENT)

Vous pouvez accéder à distance aux informations de votre établissement (nouveautés, offre de formation, emploi du temps, cours en ligne, etc)



Cet espace de travail, d'échanges et de documentation sera incontournable pendant la durée de vos études à l'Université de Tours.

Grâce à l'identifiant sécurisé (mail + mot de passe) qui vous a été remis lors de votre inscription administrative et à une adresse internet <http://ent.univ-tours.fr>, vous pourrez accéder sur place ou à distance à tous les services en ligne de notre établissement : inscriptions pédagogiques, consultation des emplois du temps, cours en ligne, documentation électronique, messagerie, ...

L'ENT est un véritable outil de travail et de communication entre vous, les enseignants, l'Administration et les autres étudiants. Pensez à vous connecter régulièrement pour consulter votre messagerie, suivre les démarches d'inscription et les actualités de l'établissement.

### Grâce au WIFI :

Vous pouvez accéder à internet à partir de l'ensemble des sites de l'Université. Il vous suffit de lancer votre navigateur internet à partir de votre ordinateur équipé d'une carte WIFI, puis de vous identifier (adresse mail, mot de passe).

### La Bibliothèque de l'ENT

Dans la rubrique « Bibliothèque » de l'ENT, vous trouvez des informations pratiques pour mieux connaître et utiliser la bibliothèque et ses services.

Cette rubrique vous permet de gérer votre dossier lecteur et d'accéder en ligne à la documentation dont vous avez besoin.

La bibliothèque sur l'ENT, c'est :

- Faire des recherches bibliographiques de documents disponibles sur les sites de Tours et de Blois mais aussi sauvegarder vos recherches et leurs résultats, ou poursuivre ces recherches dans d'autres catalogues ou bases de données sur le web.
- Gérer votre dossier personnel : connaître la situation de vos prêts, prolonger des emprunts en cours, réserver des documents déjà empruntés par un autre lecteur, suggérer de nouveaux achats, transmettre vos demandes de PEB
- Consulter la documentation en ligne : revues en texte intégral, E-books, dictionnaires et encyclopédies, bases de données bibliographiques, travaux d'étudiants en ligne et en texte intégral.

### La plate-forme pédagogique Celene (Cours En Ligne et Enseignement Numérique pour les Etudiants)

Pour accéder aux cours déposés par les enseignants et approfondir les enseignements en présentiel, la plate-forme pédagogique Celene vous propose :

- Des cours et travaux dirigés en ligne
- Des fichiers pédagogiques audio et vidéo
- Des quizz, tests de connaissances et sondages
- Des espaces de travail collaboratif
- Des forums de discussion, des chats, des Wiki

### Office 365

L'université de Tours a souscrit à l'offre Microsoft Office 365 destinée aux universités, qui permet de disposer des services dans l'environnement professionnel (version en ligne ou locale). En plus des traditionnels outils de bureautique, les élèves ingénieurs disposent de :

- **Teams** : pour suivre en synchrone les enseignements à distance
- **OneDrive** : un espace de 1To est disponible pour stocker les documents de travail

## 2.11. Centre de Documentation et de Recherche

Le centre de documentation et de recherche est composé de deux espaces pour travailler sur 422 m<sup>2</sup> (280 m<sup>2</sup> site Portalis - 142 m<sup>2</sup> site Lesseps) ainsi que de 93 places assises (48 site Portalis - 45 site Lesseps). Ils sont utilisés comme « Learning Center ».

Une équipe de 3 personnes est disponible, à tout moment, pour vous accueillir, vous former à la recherche de documents dans les différents catalogues en ligne, répondre à vos questions et vous fournir toute la documentation nécessaire.

**L'inscription est effectuée sur présentation de la carte Atout Centre.** Le centre de documentation et de recherche de Polytech Tours est associé au Service Commun de Documentation (SCD) de l'université de Tours et collabore au catalogue commun. Il est, de ce fait, présent dans « **la bibliothèque** » de l'ENT.

Cette association permet d'élargir l'offre documentaire (plus de 25 000 documents en libre accès au sein de la bibliothèque de l'école), puisque grâce à elle, les usagers peuvent bénéficier, entre autres, d'un nombre considérable de titres de périodiques, de dictionnaires, de livres numériques, de travaux d'élèves ingénieurs de l'Ecole, le tout accessible en ligne et en texte intégral.

Le centre de documentation et de recherche participe également au réseau national du SUDOC (Système Universitaire de Documentation), ce qui donne la possibilité aux différents publics de notre école de faire venir par l'intermédiaire du Prêt Entre Bibliothèque (PEB) des documents situés dans toute la France et aussi au niveau international.

Pascale Le Halper (Responsable) : ☎ 02 47 36 14 60  
Emmanuelle Denis / Maya Aubert : ☎ 02 47 36 14 40

Deux sites de centre de documentation :

### **Site Lesseps - Spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement**

35 allée Ferdinand de Lesseps 37200 TOURS

**Horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi 8h30-18h vendredi 8h30-16h (avec possibilité de rester jusqu'à 20h toute la semaine)

### **Site Portalis - Spécialités Electronique et Génie Electrique – Informatique – Informatique Industrielle - Mécanique et Génie Mécanique**

64 Avenue Jean Portalis 37200 TOURS

**Horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi 8h30-17h30 / vendredi 8h30-16h-30 (avec possibilité de rester jusqu'à 20h toute la semaine)

## 2.12. Centre de Ressources en Langues



Le Centre de Ressources en Langues de Polytech Tours comporte 45 places et se trouve sur le site Dassault.

Le CRL permet le travail des langues vivantes en autonomie en dehors de vos cours et en classe avec votre professeur. Vous pouvez bénéficier d'un suivi guidé chaque jour à la pause déjeuner ainsi que le jeudi après-midi. Tous les étudiants sont invités à y travailler.

Tous les postes permettent l'utilisation de didacticiels d'anglais général et d'anglais du travail mais également de grammaire et de vocabulaire. De nombreuses ressources presse papier, magazines, romans, BD, jeux, documents audio et vidéo sont également disponibles. Des manuels d'entraînement au TOEIC ainsi que de reprise des bases de l'anglais sont utilisables dans le CRL.

Le CRL concerne également l'apprentissage du Français Langue Etrangère pour les étudiants non francophones et du Chinois, des tandems peuvent avoir lieu dans d'autres langues au sein du CRL.

Enfin, des activités spécifiques (ateliers de conversation, ateliers d'écriture, tandems, jeux, fêtes en anglais) ont lieu au sein du CRL.

Pour tout renseignement concernant le CRL vous pouvez écrire à la responsable Mme Ann Simonet ([ann.simonet@univ-tours.fr](mailto:ann.simonet@univ-tours.fr)).

## 2.13. BDE de Polytech Tours



Le BDE (Bureau Des Elèves) est l'association qui s'occupe des activités associatives étudiantes et qui rassemble les différents clubs et tous les services offerts aux élèves ingénieurs.

Les clubs du BDE sont les organes les plus actifs de l'association. Ils sont nombreux et variés et peuvent être créés à la demande d'un groupe d'étudiants motivés. Il s'agit souvent de services, de loisirs ou de participations à de grands concours. Leur liste est présentée dans un livret distribué en début d'année par le BDE.

Tout au long de l'année, le BDE vous proposera des événements et des soirées très variés tels qu'un barbecue (généralement en début et fin de d'année), la soirée de remise des diplômes, la soirée de Noël, des soirées avec d'autres associations, ou encore des événements plus discrets comme une soirée cinéma, un apéritif après des examens, etc.

Chaque soirée est régie par un règlement arrêté par l'association ; de ce fait, chaque personne qui y participe se doit de le respecter. Le BDE se réserve le droit d'expulser de la soirée les contrevenants. **Rappel : une convention (BDE, Polytech Tours) doit obligatoirement être établie, auprès du Responsable Administratif de Polytech Tours, pour toute manifestation ayant lieu dans les locaux de Polytech Tours, et ce au minimum 5 jours avant la date de la manifestation.**

Dans ce cadre, toute consommation de **boissons alcoolisées est formellement interdite.**

## 2.14. Association des anciens : AIPT et Polytech Alumni

Être étudiant au sein de Polytech Tours, c'est faire un premier pas dans la famille Polytech qui compte environ 100 000 diplômés dont 10 000 issus de Polytech Tours et des écoles qui lui ont donné naissance (EIT, E3i et CESA).



L'association **Anciens et Ingénieurs Polytech Tours (AIPT)** a pour mission de développer et d'animer le réseau des Ingénieurs et Anciens, diplômés de Polytech Tours mais aussi de favoriser les contacts entre les Anciens et les Élèves de Polytech Tours. L'adhésion à l'association permet d'accéder à la Base de Données des Anciens du réseau Polytech (base de données avec les contacts professionnels de tous les anciens mis à jour chaque année - accessible via <https://polytech.network/fr/groupe/polytech-alumni-tours-aipt-3070>) mais aussi de contribuer à l'évolution de la formation en tant que Diplômé (sièges au Conseil Plénier de l'École, participations aux Conseils de Perfectionnement de l'École,...). Cela permet aussi d'être invité aux différentes activités

comme les traditionnels afterworks ou les conférences organisées par l'association.

Elle est un point d'entrée idéal dans les recherches de stages ou pour avoir une meilleure vision des débouchés ou des types de postes accessibles après une formation à Polytech Tours. L'équipe est disponible pour échanger tout au long de votre cursus d'élève ingénieur et même après votre diplomation, pour vous accompagner dans votre projet professionnel. Elle participe à la vie de Polytech Tours et propose, une fois par an, une rencontre à destination des 4A et 5A dans le but d'échanger avec des diplômés sur les débouchés professionnels.

Retrouvez-nous sur <https://polytech.network/fr/groupe/polytech-alumni-tours-aipt-3070>, et également sur :

Facebook : Anciens et Ingénieurs de Polytech Tours

LinkedIn : Anciens et Ingénieurs de Polytech Tours



L'AIPT, au même titre que les autres associations d'anciens des écoles Polytech en France est membre de la **Polytech Alumni**, la fédération des Alumni du réseau Polytech (sous le même principe que la FEDERP - Fédération des Élèves du Réseau Polytech - pour les BDE du réseau Polytech)

## 3. Régime spécial d'études

- Qu'est-ce que le RSE ?

Le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant sous certaines conditions de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps.

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

- **Le fonctionnement du RSE ?**

L'étudiant doit remplir **un formulaire** et le déposer auprès de sa scolarité avec les pièces justificatives avant le 19 septembre de l'année en cours pour le premier semestre, et avant le 20 janvier pour le second semestre.

Les étudiants qui sollicitent RSE peuvent demander de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre. Le suivi de l'intégralité du cursus étant obligatoire à Polytech Tours, l'aménagement du cursus portera sur plusieurs années avec signature d'un contrat pédagogique stipulant précisément les enseignements à valider à chaque période.

A Polytech Tours, le choix de mode d'évaluation (CC ou CC et CT), la dispense du contrôle continu et la dispense de TD ou TP ne sont pas applicables.

Les étudiants RSE peuvent être autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir à l'appui l'emploi du temps le justifiant suffisamment à l'avance.

A Polytech Tours, chaque RSE fera l'objet d'un contrat pédagogique spécifique à chaque étudiant, signé par les parties prenantes. Il sera rédigé par le directeur des études de la spécialité en tenant compte des nécessités pédagogiques et de la situation spécifique de l'étudiant.

**Les conditions pour pouvoir demander à bénéficier du RSE sont les suivantes :**

**1/ Étudiant salarié justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 10h hebdomadaires couvrant au moins 1 semestre** (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail).

**2/ Étudiants élus** CA, CFVU, CA du CROUS, vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence, directeurs adjoints des composantes, étudiants ayant des mandats électifs ou locaux.

**3/ Étudiant en situation de Handicap** ou en incapacité temporaire partielle ou totale (accident, maladie, grossesse...) Joindre un certificat du Service de Santé Universitaire (S.S.U.).

Retrouvez toutes les informations au paragraphe 2.9.1

*Vous disposez de deux référentes handicap à votre écoute, au sein de Polytech Tours :*

Référente handicap enseignante : Madame Gaëlle BERTON (contact : [gaelle.berton@univ-tours.fr](mailto:gaelle.berton@univ-tours.fr))

Référente handicap administrative : Madame Claire OLIVIER (contact : [claire.olivier@univ-tours.fr](mailto:claire.olivier@univ-tours.fr))

*La Mission Handicap est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.*

*Mission Handicap : 60 rue du Plat d'Etain – Tours. Contact : [handicap@univ-tours.fr](mailto:handicap@univ-tours.fr)*

#### **4/ Étudiant chargé de famille**

Joindre une photocopie du livret de famille (parent d'un enfant de moins de 12 ans) ou une attestation médicale justifiant de l'apport de soins d'un ascendant ou un conjoint en longue maladie.

#### **5/ Étudiant Sportif haut et bon niveau**

Un dossier est à déposer chaque année sur le site du SUAPS pour candidater à ce statut.

Les sportifs de haut niveau sont inscrits sur liste ministérielle mais doivent aussi candidater auprès du SUAPS

<https://www.univ-tours.fr/campus/accueil-sport-1>

Vous disposez de 2 référentes sportifs de bon et de haut niveau à Polytech Tours :

Madame Claire OLIVIER (contact : [claire.olivier@univ-tours.fr](mailto:claire.olivier@univ-tours.fr))

Madame Claudine TACQUARD (contact : [claudine.tacquard@univ-tours.fr](mailto:claudine.tacquard@univ-tours.fr))

#### **6/ Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.**

Sont concernés les étudiants inscrits dans une formation artistique de niveau supérieur/professionnel (par exemple au CRR, inscriptions en cycle professionnel spécialisé ou de perfectionnement). Toutes les informations sur la page <https://www.univ-tours.fr/formations/etudier-autrement/statut-etudiant-e-artiste>

En cas de motifs graves (ex-chômage des parents, décès d'un des parents...) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant et l'obligerait à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre tout à fait exceptionnel par le président de l'université, après avis de la commission pédagogique de la mention et du directeur de la composante concernée.

## **4. Évaluation des enseignements et de la formation**

---

Dans le cadre d'une démarche qualité, les actions suivantes sont menées afin de recueillir les avis des « parties prenantes » de nos formations.

### **Etudiants en formation**

Un logiciel d'évaluation des activités pédagogiques (EVASYS) est en place. Les élèves ingénieurs doivent obligatoirement répondre aux enquêtes qui leur sont soumises. Une évaluation des enseignements est également réalisée sous la forme de réunions bilan. Ces évaluations sont réalisées en fin de semestre et d'année. D'autre part, une réunion mensuelle a lieu entre les représentants étudiants, les associations et le Directeur de l'Ecole.

### **Etudiants stagiaires**

Sur la base de questionnaires, les organismes et entreprises d'accueil de nos stagiaires donnent une appréciation sur la formation. Les stagiaires répondent également à des questionnaires portant sur le vécu du stage. Des enseignants font un suivi en temps réel des stages.

### **Anciens étudiants et milieux professionnels**

Le conseil de perfectionnement des spécialités, les enquêtes menées auprès des anciens étudiants sur les évolutions professionnelles et les contenus attendus, permettent également de mener une évaluation permanente des enseignements.

### **Nouveaux arrivants**

Un questionnaire « Réseau Polytech » est rempli par les candidats admissibles lors des entretiens. Des questionnaires (école ou spécialité) sont soumis aux nouveaux arrivants.





# MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS

---

## Modalités de contrôle des connaissances

Les maquettes d'enseignements des 4 spécialités d'ingénieur dispensées en Formation Initiale sous Statut Etudiant sont décrites ci-après

Les élèves ingénieurs ont également la possibilité d'effectuer un programme d'échange académique leur permettant de valider 30 ECTS à l'international.

Une année d'études sous la forme d'un contrat de professionnalisation est également possible dans toutes les spécialités. Un livret spécifique décrit ce programme.

Un livret de spécialité décrit en détail les spécificités de chaque formation d'ingénieur.

La maquette mise en place dans le cadre de l'Objectif Réussite Anglais est présentée.

# 1. Diplôme d'ingénieur spécialité « Génie de l'aménagement et de l'Environnement »

## 1.1 Année 3 (S5) et (S6)

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 3 - S5											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30			100%					
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Semaine de découverte de l'aménagement		40								
	Sciences de la vie et de la terre (SVT)		30								
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					100%					
<b>UE1.S5 - PROJET INTER SPECIALITES</b>											
	Projet inter spécialités	4	18	0	8	100%	E/O			100%	3
		22	4	18	0	8				100%	
<b>UE2.S5 - Outils de l'ingénieur 1</b>											
	Socle informatique	22	20			100%	E			30%	9
	Statistiques ↻	14	28			100%	E			30%	
	Conception et dessin assistés par ordinateur		22			100%	E			20%	
	Géomatique 1		22			100%	E			20%	
		128	36	92	0	0				100%	
<b>UE3.S5 - Environnement 1</b>											
	Droit de l'environnement et de l'urbanisme	22	20			100%	E			33%	9
	Politiques et usages de l'eau ↻	22	20			100%	E/O			33%	
	Ecologie 1 : fondamentaux	22	20			100%	E/O			34%	
		126	66	60	0	0				100%	
<b>UE4.S5 - Projet</b>											
	Atelier d'urbanisme 1		42			100%	E/O			60%	4
	Théories et modèles de l'urbanisme		26			100%	E			40%	
		68	0	68	0	0				100%	
<b>UE5.S5 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais scientifique		30			50%	O	50%	E	34%	5
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	17	16	3		50%	E	50%	E	33%	
	Insertion professionnelle		2								
	Environnement Economique de l'Entreprise:	10	14								
	Ingénieur dans la Société	7		3							
	Langue vivante 2		26			100%	E/O			33%	
	Management de projet et conduite participative			2							
		94	17	72	5	0				100%	

### Semaine de l'aménagement

\* supplément par rapport au socle commun

123	310	5	8	30
Volume horaire encadré total par élève (S5)				438
Volume horaire planifié total par élève (S5)				446

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 3 - S6											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test d'entrée)		30								
	Remise à niveau français (obligatoire selon test d'entrée) - VIP			4							
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					100%					
<b>UE1.S6 - Outils de l'ingénieur 2</b>											
	Mathématiques appliquées	2	24			100%	E			25%	7
	Théorie des graphes - Prétopologie	2	24			100%	E			25%	
	Système de Gestion de Bases de Données	2	24			100%	E			25%	
	Géomatique 2 ↻	2	24			100%	E			25%	
		104	8	96	0	0				100,0%	
<b>UE2.S6 - SHEJS de spécialité</b>											
	Droit de l'urbanisme	14	14			100%	E			25%	7
	Sociologie urbaine et de l'environnement	26	24			100%	E/O			50%	
	Représentation(s) de l'espace et du projet	14	14			100%	E			25%	
		106	54	52	0	0				100,0%	
<b>UE3.S6 - Sciences et Techniques de spécialité</b>											
	Ecologie 2 : biodiversité ↻	14	12			100%	E/O			33%	5
	Géosciences	14	12			100%	E			33%	
	Fonctionnement des écosystèmes aquatiques et urbains ↻	14	12			100%	E/O			34%	
		78	42	36	0	0				100,0%	
<b>UE4.S6 - Projet</b>											
	Atelier d'urbanisme 2		30					100%	E/O	70%	6
	Lab' (1 choix parmi 2)					100%	E/O			30%	
	Initiation filière IMATGE			52							
	Initiation filière UIT			52							
		82	0	30	52	0				100,0%	
<b>UE5.S6 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais de spécialité		30			50%	O	50%	E	50%	5
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	18	16			40%	E/O	60%	E	50%	
	QVT, Inclusion et Diversité	6	4								
	Ingénieur dans la Société	12	12								
	Management de projet et conduite participative			2							
		66	18	46	2	0				100,0%	
<b>UE6.S6 - Expérience professionnelle</b>											
	Découverte entreprise (4 semaines minimum)									100,0%	
		0	0	0	0	0				100,0%	

\* supplément par rapport au socle commun

Filière IMATGE : Ingénierie des Milieux Aquatiques et Terrestre Génie Ecologique

Filière UIT : Urbanisme et Ingénierie Territoriale

TOEIC BARRE	122	260	54	0	30
Volume horaire encadré total par élève (S6)	436				

La validation de l'année 3 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 600

## 1.2 Année 4 (S7) et (S8)

Les contenus hors stage sont à titre indicatif. Ils seront définitifs en 2024-2025, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 4 - S7											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					100%					
<b>UE1.S7 - Environnement 2</b>											
	Hydrologie générale ☞		30			100%	E			60%	
	Climatologie	8	10			100%	E			40%	
		48	8	40	0	0				100,0%	
<b>UE2.S7 - Théorie et pratique du projet</b>											
	Théorie et pratique du projet	12	12			100%	E/O			100,0%	
		24	12	12	0	0				100,0%	
<b>UE3-IMATGE.S7 - Tronc commun de filière IMATGE</b>											
	Pédologie	14	14			100%	E/O			30%	
	Hydrogéologie - Ressource en eau	8	10			100%	E/O			20%	
	Géochimie - Qualité des eaux	8	14			100%	E/O			20%	
	Ecologie des zones humides	14	14			100%	E/O			30%	
		96	44	52	0	0				100,0%	
<b>UE4-IMATGE.S7 - Parcours IMATGE</b>											
	ADAGE Atelier Agroécologie - Aménagement rural régénératif			46	46	100%	E/O			50%	
	ADAGE Ecologie appliquée aux territoires urbains et ruraux			24		100%	E/O			25%	
	ADAGE Evaluation et conservation des écosystèmes terrestres			24		100%	E/O			25%	
	IMA Atelier Chantier - école 1 / bassin versant			46	46	100%	E			50%	
	IMA Hydraulique à surface libre			24		100%	E			25%	
	IMA Transport Solide & Morphodynamique fluviale			24		100%	E/O			25%	
		94	0	0	94	46				100,0%	
<b>UE3-UIT.S7 - Tronc commun de filière UIT</b>											
	Habitat et foncier	12	12			100%	E			25%	
	Génie urbain ☞	12	12			100%	E/O			25%	
	Transports et mobilités	12	12			100%	E/O			25%	
	Hydraulique urbaine	12	12			100%	E			25%	
		96	48	48	0	0				100,0%	
<b>UE4-UIT.S7 - Parcours UIT*</b>											
	ITI Atelier Ingénierie Territoriale Internationale			46	46	100%	E/O			50%	
	ITI Outils d'analyse et prospective territoriale			12		100%	E			13%	
	ITI Politiques climatiques européennes ☞			12		100%	E			12%	
	ITI Politiques du logement			24		100%	E			25%	
	RESEAU Atelier écoconception ☞			46	46	100%	E			50%	
	RESEAU Energétique urbaine			48		100%	E			50%	
		94	0	0	94	46				100,0%	
<b>UE5.S7 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais professionnel		30			67%	O/E	33%	E	40%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	10	14	6		100%	E/O			40%	
	Insertion professionnelle	4	10	6							
	Environnement Economique de l'Entreprise :	6	4								
	Langue vivante 2		26							20%	
	Management de projet et conduite participative			2							
		88	10	70	8	0				100%	

E7AINT23

\* supplément par rapport au socle commun

FILIERE IMATGE	74	174	102	46
FILIERE UIT	78	170	102	46
<b>Volume horaire encadré total par élève (S7)</b>		<b>350</b>		

30

**Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 4 - S8**

2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	TOEIC préparation (obligatoire selon le score TOEIC)		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					100%					
<b>UE1.S8 - Méthodologie de la recherche</b>											3
	Problématisation et méthodes de la recherche		24			100%	E/O				55%
	Outils pour la recherche (géomatique SIG 3)		20			100%	E				45%
		44	0	44	0	0					100%
<b>UE2-IMATGE.S8 - Tronc commun de filière IMATGE</b>											8
	Outils de gestion et de protection de la biodiversité		48			100%	E/O				60%
	Droit de l'eau et politiques des zones humides ↕		32			100%	E/O				40%
		80	0	80	0	0					100%
<b>UE3-IMATGE.S8 - Projet collectif IMATGE</b>											9
IMA ou ADAGE	IMA Atelier Chantier - école 2 / cours d'eau			66	66	100%	E/O				100%
	ADAGE Atelier approches environnementales de l'aménagement			66	66	100%	E/O				100%
		66	0	0	66	66					100%
<b>UE2-UIT.S8 - Tronc commun de filière UIT</b>											8
	Dynamiques urbaine et territoriale		20			100%	E				25%
	Géographie des espaces habités		20			100%	E				25%
	Métabolisme urbain : du déchet à la ressource		20			100%	E				25%
	Modélisation des systèmes de transport		20			100%	E/O				25%
		80	0	80	0	0					100%
<b>UE3-UIT.S8 - Projet collectif UIT</b>											9
ITI ou RESEAU	ITI Atelier International développement durable des territoires ↕			66	66	100%	E/O				100%
	RESEAU Atelier écoconception appliquée ↕			66	66	100%	E/O				100%
		0	0	66	66						100%
<b>UE4.S8 - ANGLAIS SHEJS</b>											2
	Certification TOEIC										
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	14					100%	E		100%
	Insertion professionnelle		2								
	QVT-Inclusion & Diversité	8	12								
	Management de projet et conduite participative			2							
		24	8	14	2	0					100%
<b>UE5.S8 - Expérience professionnelle</b>											8
	Stage assistant ingénieur (14 semaines minimum)					100%	E				100%
		0	0	0	0	0					100%

EP4BAR23		
EBAINT23	EBAIPN23	Programme international
	EBAUE23	STAGE

\* supplément par rapport au socle commun

FILIERE IMATGE	8	138	68	66
FILIERE UIT	8	138	68	66
Volume horaire encadré total par élève (S8)		214		

30

**La validation de l'année 4 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 735**

### 1.3. Année 5 (S9) et (S10)

Les contenus hors stage sont à titre indicatif. Ils seront définitifs en 2024-2025, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 5 - S9												
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
<b>SOUTIEN</b>												
	Renforcement Anglais (obligatoire si TOEIC < 785)		30									
	Suivi en CRL (variable selon niveau)											
<b>STAGE FACULTATIF</b>												
	Stage facultatif					100%						
<b>UE1-IMATGE.S9 - Tronc commun de filière IMATGE</b>												
	Restauration et génie écologique maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'oeuvre		48			100%	E				50%	
	Statistiques Environnementales Avancées (sous R)		24			100%	E				25%	
	Bioindications		6	18		100%	E				25%	
		96	0	78	18	0					100%	
<b>UE2-IMATGE.S9 - Parcours IMATGE</b>												
	ADAGE Ecologie appliquée au terrain de montagne		120			100%	E/O				80%	
	ADAGE Ecologie Animale		24			100%	E/O				20%	
	IMA Restauration de la continuité sédimentaire et biologique des cours d'eau		120			100%	E				80%	
	IMA Fleuves urbains et anthropisés d'Europe et du monde ↻		24			100%	E/O				20%	
		144	0	144	0	0					100%	
<b>UE1-UIT.S9 - Tronc commun de filière UIT</b>												
	Culture et théorie du projet		24			100%	E/O				25%	
	Problématique urbaine contemporaine		24			100%	E/O				25%	
	Métabolisme urbain : techniques de gestion des déchets		24			100%	E				25%	
	Statistiques urbaines avancées		24			100%	E				25%	
		96	0	96	0	0					100%	
<b>UE2-UIT.S9 - Parcours UIT</b>												
	ITI Maîtrise d'ouvrage urbaine		144			100%	E/O				100%	
	RESEAU Energies, Risques, Mobilités		144			100%	E				100%	
		144	0	144	0	0					100%	
<b>UE3.S9 - Projet Recherche Innovation</b>												
	Méthodologie de la recherche ↻		10			72	100%	E/O			100%	
		10	0	10	0	72					100%	
<b>UE4.S9 - ANGLAIS SHEJS</b>												
	Anglais thématique		30			25%	O	75%	E		50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales		26	12		50%	E	50%	E		50%	
	Environnement Economique de l'Entreprise		26	12								
	Management de projet et conduite participative				2							
		70	26	42	2	0					100%	
* supplément par rapport au socle commun												
		FILIERE IMATGE		26	274	20	72					
		FILIERE UIT		26	292	2	72					
		Volume horaire encadré total par élève (S9)		320								
		Volume horaire planifié total par élève (S9)		392								

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 5 - S10																	
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS						
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids							
<b>UE1.S10 - Expérience professionnelle</b>																	
	Stage ingénieur (20 semaines minimum)										100,0%						
	Management de projet et conduite participative			2							100,0%						
		2	0	0	2	0											
<table border="1"> <tr><td>Quitus</td></tr> <tr><td>TOEIC BARRE</td></tr> <tr><td>TCF</td></tr> <tr><td>Expérience internationale</td></tr> <tr><td>Polypoints</td></tr> </table>													Quitus	TOEIC BARRE	TCF	Expérience internationale	Polypoints
Quitus																	
TOEIC BARRE																	
TCF																	
Expérience internationale																	
Polypoints																	
* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger																	
		Volume horaire encadré total par élève (S10)		2													
		Volume horaire planifié total par élève (S10)		30													

La validation du diplôme est conditionnée par

- un seuil minimum au TOEIC de 785
- un minimum de 16 semaines d'expérience internationale
- un minimum de 34 semaines d'expérience professionnelle
- un minimum d'engagement citoyen (PolyPoints)
- un seuil minimum au TCF de 400 \*

\* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

## 2. Diplôme d'ingénieur spécialité « Informatique »

### 2.1. Année 3 (S5) et (S6)

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 3 - S5											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP Suivi en CRL (variable selon niveau)		30								
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					x					
<b>UE0.S5 - Soutien et accompagnement</b>											
	1 au choix	Accompagnement en Maths	22								0
		Accompagnement en Algorithmique	22								
		Accompagnement en Programmation	22								
			22	22							
<b>UE1.S5 - PROJET INTER SPECIALITE</b>											
	Projet inter spécialité	4	18		8			1	E/O		1
		22	4	18	0	8					3
											100,0%
<b>UE2.S5 - Mathématiques pour l'ingénieur 1</b>											
	Remise à niveau en Maths	10									6
	Analyse et compléments d'algèbre	24	24	16		1,00	E				100,0%
		74	34	24	16	0					100,0%
<b>UE3.S5 - Génie logiciel, Algorithmique</b>											
	Remise à niveau en algorithmique	10									6
	Bases du Génie Logiciel	6	6			1,00	E				30%
	Interfaces Hommes-Machines	6	6	4		1,00	E				25%
	Algorithmique et Structures de Données	8	16			1,00	E				45%
	Projet d'application	8	8	10							
		74	24	36	14	0					100,0%
<b>UE4.S5 - Programmation impérative</b>											
	Langage C	12		28		1,00	E				60%
	Développement d'un projet en C	6		28		1,00	E/O				40%
		74	18	0	56	0					100,0%
<b>UE5.S5 - Principes fondamentaux des systèmes</b>											
	Principes fondamentaux des Système d'Exploitation (SE)	12	12					1,00	E		40,0%
	Etude d'un Système d'Exploitation (SE) : UNIX	4		16		1,00	E/O				30,0%
	Programmation parallèle	8	4	8		1,00	E/O				30,0%
		64	24	16	24	0					100,0%
<b>UE6.S5 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais scientifique		30			0,50	O	0,50	E		50,0%
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	17	16	3		0,50	E	0,50	E		50,0%
	Insertion professionnelle		2								
	IP1 - Projet voltaire		2								
	Environnement Economique de l'Entreprise:	10	14								
	EEE1 - Introduction aux fondamentaux de l'économie générale	6									
	EEE2 - Jeux de création d'entreprise		14								
	EEE3 - Droit des sociétés	4									
	Ingénieur dans la Société	7		3							
	IGS1 - Sensibilisation à la Transition Ecologique et Sociétale (TES)	1		3							
	IGS2 - Ordres de grandeur pour comprendre la TES	6									
	Management de projet et conduite participative			2							
		68	17	46	5	0					100,0%
Volume horaire encadré total par élève (S5)		121	162	115	8						30
			398								

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 3 - S6											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test d'entrée)		30								
	Remise à niveau français (obligatoire selon test d'entrée) - VIP			4							
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					x					
<b>UE1.S6 - Mathématiques pour l'ingénieur 2</b>											
	Probabilités	22	10			1,00	E			50%	
	Statistiques non paramétriques	18	14	4		1,00	E			50%	
		68	40	24	4					100,0%	
<b>UE2.S6 - Conception et Programmation Orientées Objets 1 : C++</b>											
	Conception Orientée Objets	10	6			1,00	E			20,0%	
	Langage C++	12		6				1,00	E	20,0%	
	Standard Template Library (STL)	2		6							
	Développement d'un projet en C++		4	22		1,00	E			60,0%	
		68	24	10	34					100,0%	
<b>UE3.S6 - Conception et Programmation Orientées Objets 2 : C++ et Java</b>											
	Conception Orientée Objets (avancé)	4	4			1,00	E			20%	
	C++ moderne	4	4	22		1,00	E/O			30%	
	Langage Java	4		26		1,00	E/O			50%	
		68	12	8	48					100,0%	
<b>UE4.S6 - Conception et mise en œuvre des bases de données</b>											
	Principes de base des Bases De Données (BDD)	14	18	14							
	Mise en oeuvre d'un SGBD	6	8	22		1,00	E			100%	
	Administration des BDD	4	4	12							
		102	24	30	48						
<b>UE5.S6 - Principes fondamentaux des réseaux et de leur sécurité</b>											
	Principes des normes réseaux	13	6	12		1,00	E			52%	
	Sécurité des réseaux	10		6		1,00	E			22%	
	Administration des réseaux	7		14		1,00	E			26%	
		68	30	6	32					100,0%	
<b>UE6.S6 ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais de spécialité		30			0,50	O	0,50	E	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	18	16			0,40	E/O	0,60	E	50%	
	QVT, Inclusion et Diversité	6	4								
	QVTID1 - Droit du travail	6									
	QVTID2 - Bases de la Santé et Sécurité au Travail		4								
	Ingénieur dans la Société	12	12								
	IGS3 - Cadre théorique DDIRS	4									
	IGS4 - Démarche éthique	2	4								
	IGS5 - Méthode bilan carbone	2	8								
	IGS6 - Cycle conférences (2 au choix)	4									
	Management de projet et conduite participative			2							
		66	18	46	2	0				100,0%	
<b>UE7.S6 - Expérience professionnelle</b>											
	Découverte entreprise (4 semaines minimum)					1	E			100,0%	

Volume horaire encadré total par élève (S6)

148	124	168	0
440			

30

**La validation de l'année 3 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 600**

## 2.2. Année 4 (S7) et (S8)

Les contenus hors stage sont à titre indicatif. Ils seront définitifs en 2024-2025, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 4 - S7											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					x					
<b>UE1.S7 - Introduction aux sciences des données</b>											
	Analyses de données	18	10	12		1,00	E			70%	5
	Reconnaissance des Formes	10	4	6		1,00	E			30%	
		60	28	14	18					100,0%	
<b>UE2.S7 - Gestion de projets</b>											
	Conduite de projets	12	10	10		1,00	E/O			55,0%	5
	Qualité logicielle et conduite de tests	10	8	10		1,00	E/O			45,0%	
		60	22	18	20					100,0%	
<b>UE3.S7 - Architectures et frameworks web</b>											
	Introduction aux architectures web	4	4	8							5
	Création d'une API REST	8	6	6	6	1,00	E/O			100,0%	
	Utilisation d'un Framework Front JS	8	8	8	8						
		74	20	18	22	14					
<b>UE4.S7 - Option (1 parmi 3)</b>											
	UE4.1.S7 - Optimisation en Intelligence Artificielle (IA)	28		32		1,00	E/O			100%	6
	UE4.2.S7 - Principes avancés des systèmes	28	8	24		1,00	E/O			100%	
	UE4.3.S7 - Architectures des Système d'Information (SI)	14	20	26		1,00	E/O			100%	
		60	22	10	28					100,0%	
<b>UE5.S7 - Projet Collectif</b>											
	Gestion des projets et compétences transversales		12								4
	Accompagnement technique et scientifique		4								
	Accompagnement conduite de projet			6		1,00	E/O			100,0%	
	Accompagnement spécifications et analyse			8							
	Travail en autonomie				40						
		30		16	14	40					
<b>UE6.S7 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais professionnel		30			0,67	O/E	0,33	E	50%	5
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	10	14	6		1,00	E/O			50%	
	Insertion professionnelle	4	10	6							
	IP2 - Communication personnelle et insertion Professionnelle	4	10	6							
	Environnement Economique de l'Entreprise:	6	4								
	EEE4 - Business Plan	6	4								
	Management de projet et conduite participative			2							
		62	10	44	8	0				100,0%	

\* supplément par rapport au socle commun

102	120	110	54	30
Volume horaire encadré total par élève (S7)				332

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 4 - S8											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	TOEIC préparation (obligatoire selon le score TOEIC)		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					x					
<b>UE1.S8 - Outils de modélisation pour l'ingénieur</b>											
	Introduction à la complexité des problèmes	2									5
	Théorie des graphes	16	8	8		1,00	E/O			50%	
	Programmation Linéaire	16	6	10		1,00	E/O	1,00	E	50%	
		66	34	14	18					100,0%	
<b>UE2.S8 - Systèmes répartis</b>											
	Systèmes répartis	4		8		1,00	E/O			25,0%	4
	Algorithmique répartie	6	6			1,00	E/O			30,0%	
	Développement réparti et réseaux	8	2	10		1,00	E/O			45,0%	
		44	18	8	18					100,0%	
<b>UE3.S8 - Option (1 parmi 3)</b>											
	UE3.1.S8 - Apprentissage en IA	28		38		1,00	E/O			100%	5
	UE3.2.S8 - Calcul parallèle	20	4	42		1,00	E/O			100%	
	UE3.3.S8 - Gestion des données réparties	16	16	34		1,00	E/O			100%	
		66	22	6	38					100,0%	
<b>UE4.S8 - Développement Numérique Responsable</b>											
	Développement Numérique Responsable	4	4	14		0,50	E/O	0,50	E/O	100,0%	2
		22	4	4	14					100,0%	
<b>UE5.S8 - Projet Collectif</b>											
	Gestion des projets et Compétences transversales		8								4
	Accompagnement technique et scientifique		4								
	Accompagnement conduite de projet			6		1,00	E/O			100,0%	
	Accompagnement qualité et tests			6							
	Travail en autonomie				40						
		24		12	12	40					
<b>UE6.S8 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Certification TOEIC							1,00	E	50%	2
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	14								
	Insertion professionnelle		2								
	IP3 - Demarche Compétences		2								
	QVT-Inclusion & Diversité	8	12								
	QVTID3 - Santé Sécurité au travail	2	6								
	QVTID4 - Management des ressources humaines	6	6								
	Management de projet et conduite participative			2							
		24	8	14	2	0				50,0%	
<b>UE7.S8 - Expérience professionnelle</b>											
	Stage assistant ingénieur (14 semaines minimum)					1	E/O				8
		0	0	0	0					100,0%	
		0	0	0	0					100,0%	

\* supplément par rapport au socle commun

86	58	102	40	30
Volume horaire encadré total par élève (S8)				246

**La validation de l'année 4 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 735**

## 2.3. Année 5 (S9) et (S10)

Les contenus hors stage sont à titre indicatif. Ils seront définitifs en 2024-2025, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 5 - S9											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Renforcement Anglais (obligatoire si TOEIC <785)		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					x					
<b>UE1.S9 - Option (1 parmi 3)</b>											
	UE1.1.S9 - Nouvelles approches en IA	22	12	42		0,50	E	0,50	E	100%	5
	UE1.2.S9 - Développement Mobile	22		54		1,00	E/O			100%	
	UE1.3.S9 - Business Intelligence & Analytics		24	52		1,00	E			100%	
	<b>76</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>44</b>						<b>300,0%</b>	
<b>UE2.S9 - Approches innovantes</b>											
	Informatique quantique	8	4	8		1,00	E/O			25,0%	6
	Block chain	8	4	8		1,00	E/O			25,0%	
	Simulation et Jumeaux Numériques	12	4	20		1,00	E/O			50,0%	
	<b>76</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>36</b>						<b>100,0%</b>	
<b>UE3.S9 - IA et Applications</b>											
	Traitement et Analyse d'Images et de Vidéos	12		12		1,00	E			30%	6
	Traitement Automatique des Langues	12		14		1,00	E			30%	
	Industrie 4.0	10		14		1,00	E			30%	
	IA et Société	6	4			1,00	E/O			10%	
	<b>84</b>	<b>40</b>	<b>4</b>	<b>40</b>	<b>0</b>					<b>100,0%</b>	
<b>UE4.S9 - Projet Recherche Innovation</b>											
	Accompagnement scientifique et technique		6			1,00	E/O			100,0%	8
	Gestion des projets et compétences transversales		9								
	Initiation à la recherche	6		4							
	Séminaires de recherche	4									
	Éthique et droit de l'Informatique	4	12								
	Travail en autonomie				140						
	<b>45</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>140</b>						
<b>UE5.S9 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais thématique		30			0,25	O	0,75	E	50%	5
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	26	12			0,50	E	0,50	E	50%	
	Environnement Economique de l'Entreprise	26	12								
	EEE5 - Marketing	8	6								
	EEE6 - Stratégie des entreprises	6	6								
	EEE7 - Management de l'innovation	6									
	EEE8 - Droit de la propriété intellectuelle	6									
	Management de projet et conduite participative			2							
	<b>70</b>	<b>26</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>0</b>					<b>100,0%</b>	

\* supplément par rapport au socle commun

126	99	126	140	
Volume horaire encadré total par élève (S9)				351
				30

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 5 - S10											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>UE1.S10 - Expérience professionnelle</b>											
	Stage ingénieur (20 semaines minimum)			2		1	E/O			100	30
	Management de projet et conduite participative	2	0	0	2	0					

\* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

0	0	2	0	
Volume horaire encadré total par élève (S10)				2
				30

La validation du diplôme est conditionnée par

- un seuil minimum au TOEIC de 785
- un minimum de 16 semaines d'expérience internationale
- un minimum de 34 semaines d'expérience professionnelle
- un minimum d'engagement citoyen (PolyPoints)
- un seuil minimum au TCF de 400 \*

\* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

### 3. Diplôme d'ingénieur spécialité « Electronique et Génie Electrique »

La spécialité « Electronique et Génie Electrique » propose 2 filières :

- l'une s'intitule ELECTRONIQUE ET SYSTEMES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE (ESEE)
- l'autre s'intitule SYSTEMES ELECTRONIQUES EMBARQUES (SEE)

L'orientation dans ces filières se fait en 4eme année et dure deux semestres (S8 et S9).

#### 3.1. Année 3 (S5) et (S6)

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 3 - S5											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Remise à niveau en électronique		20								
	Remise à niveau en Mathématiques		20								
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					X					
<b>UE1.S5 - PROJET INTER SPECIALITES</b>											
	Projet inter spécialités	4	18		8	1,00	E/O			100%	
		22	4	18	0	8				100%	
<b>UE2.S5 - SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ANALOGIQUES</b>											
	Bases de l'électronique	8	10			1,00	E			20%	
	Electronique des composants et simulation	10	12	24		0,50	E/O	0,50	E	50%	
	Matériaux pour l'électronique	10	10			0,50	E/O	0,50	E	30%	
		84	28	32	24					100%	
<b>UE3.S5 - GÉNIE ÉLECTRIQUE</b>											
	Installation électriques	2	10	4				1,00	E	20%	
	Reseaux Electriques et Distribution de l'énergie électrique	18	18			1,00	E/O			40%	
	Électrotechnique *	10	10	16		0,50	E	0,50	E	40%	
		88	30	38	20					100%	
<b>UE4.S5 - SYSTÈMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES</b>											
	Circuits logiques et programmables / Initiation à la conception de circuits et systèmes	10	8	12		0,70	E/O	0,30	E	40%	
	Systèmes automatisés *	8	12	16		0,50	E/O	0,50	E	40%	
	Supervision - Reseaux Industriels	2	2	8		1,00	E			20%	
		78	20	22	36					100%	
<b>UE5.S5 - OUTILS MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUES</b>											
	Mathématiques : algèbre et analyse	8	24			1,00	E/O			40%	
	Programmation Langage C	6	8	20		1,00	E			40%	
	Systèmes Informatiques 1	4	4	12		1,00	E			20%	
		82	18	32	32					100%	
<b>UE6.S5 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais scientifique		30			0,50	E	0,50	E	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	17	16	3		0,50	O	0,50	E	50%	
	Insertion professionnelle		2								
	Environnement Economique de l'Entreprise	10	14								
	Ingénieur dans la Société	7		3							
	Management de projet et conduite participative			2							
		68	17	46	5					100%	

\* Cours communs avec MGM

Volume horaire encadré total par élève (S5)	117	188	117	8	30
	422				
Volume horaire planifié total par élève (S5)	430				

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 3 - S6											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) VIP		30			X					
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test d'entrée)		30								
	Remise à niveau en français (obligatoire selon test d'entrée) VIP			4							
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					X					
<b>UE1.S6 - SYSTEMES ÉLECTRONIQUES</b>											
	Capteurs et acquisition de données	10	10	20		0,50	E	0,50	E	50%	
	Physique des composants à semi-conducteurs	8	10	16		1,00	E/O			50%	
		74	18	20	36					100%	
<b>UE2.S6 - GÉNIE ÉLECTRIQUE</b>											
	Conversion DC/DC	6	8	8		1,00	E			30%	
	Convertisseurs de puissance : application moteurs	14	12	8		0,50	E	0,50	E/O	30%	
	Stockage de l'énergie électrique	8	12	20				1,00	E	40%	
		96	28	32	36					100%	
<b>UE3.S6 - PROJETS</b>											
	Microcontrôleurs	6		32		1,00	E			40%	
	Conception et réalisation		8	40	24	1,00	E/O			60%	
		86	6	8	72	24				100%	
<b>UE4.S6 - OUTILS MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUES</b>											
	Analyse de Fourier et Systèmes linéaires	10	10	4		0,50	E	0,50	E	33%	
	Signaux échantillonnés et systèmes discrets	12	12	4		0,50	E	0,50	E	34%	
	Langage Programmation Objet	6		20		1,00	E			33%	
		78	28	22	28					100%	
<b>UE5.S6 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais de spécialité		30			0,50	O	0,50	E	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	18	16			0,40	E/O	0,60	E	50%	
	QVT, Inclusion et Diversité	6	4								
	QVTID1 - Droit du travail	6									
	QVTID2 - Bases de la Santé et Sécurité au Travail		4								
	Ingénieur dans la Société	12	12								
	IGS3 - Cadre théorique DDRS	4									
	OGS4 - Démarche éthique	2	4								
	IGS5 - Méthode bilan carbone	2	8								
	IGS6 - Cycle de Conférences (2 au choix)	4									
	Management de projet et conduite participative			2							
		66	18	46	2					100%	
<b>UE6.S6 - EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE</b>											
	Découverte entreprise (4 semaines minimum)					1,00	E			100,0%	
		0	0	0	0					100,0%	

\* Cours communs avec MGM

98	128	174	24
400			

Volume horaire encadré total par élève (S6)

30

### 3.2. Année 4 (S7) et (S8)

Les contenus hors stage sont à titre indicatif. Ils seront définitifs en 2024-2025, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 4 - S7											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					X					
<b>UE1.S7 - SYSTEMES ÉLECTRONIQUES NUMERIQUES</b>											
	Systèmes embarqués	2		20		1,00	E			50%	5
	Chaînes de transmission et systèmes communicants (Modulations et transmissions de	8	10	20		0,40	E	0,60	E	50%	
		60	10	10	40					100%	
<b>UE2.S7 - CONVERSION ET GESTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE</b>											
	Circuits de puissance	12	10	12		0,60	E	0,40	E	50%	5
	Systèmes d'énergies renouvelables	8	10	8		0,60	E	0,40	E	50%	
		60	20	20	20					100%	
<b>UE3.S7 - SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR</b>											
	Commande des systèmes dynamiques	10	16	12		0,50	E	0,50	E	60%	6
	Thermique des systèmes	6	6	6		0,30	E	0,70	E	25%	
	Bases de la simulation par éléments finis	4	2	8		1,00	E			15%	
		70	20	24	26	0				100%	
<b>UE4.S7 - OUTILS MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUES</b>											
	Probabilités et statistiques	10	14	4		0,50	E/O	0,50	E	40%	6
	Systèmes Informatiques 2	6	8	8		1,00	E			20%	
	Traitement du signal	8	10	8		0,50	E	0,50	E	40%	
		76	24	32	20	0				100%	
<b>UE5.S7 - PROJET COLLECTIF</b>											
	Projet Collectif			16	23	1,00	E/O			100%	3
	Gestion de Projet	6									
		22	6	0	16	23				100%	
<b>UE6.S7 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais professionnel		30			1,00	E/O			50%	5
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales		30							50%	
	Management de projet et conduite participative			2							
		62	0	60	2	0				100%	

\* Cours communs avec MGM

80	146	124	23	30	
Volume horaire encadré total par élève (S7)				350	30
Volume horaire planifié total par élève (S7)				373	

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 4 - S8											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	TOEIC préparation (obligatoire selon le score TOEIC)		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					X					
<b>UE1.S8 - SYSTEMES ÉLECTRONIQUES HAUTE FREQUENCE</b>											
	Electronique Haute Fréquence	4		16		1,00	E			40%	4
	Compatibilité Électromagnétique	8	10	12		1,00	E			60%	
		50	12	10	28					100%	
<b>UE2.S8 - ELECTRONIQUE ET SYSTEMES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE (ESEE)</b>											
Filière ESEE ou SEE	Synthèse des convertisseurs	6	6	8		1,00	E			30%	5
	Composants de Puissance et applications	8	8	12		1,00	E			40%	
	Pilotage des systèmes électriques		10	12		1,00	E			30%	
		70	14	24	32					100%	
<b>UE2.S8 - SYSTEMES ELECTRONIQUES EMBARQUES (SEE)</b>											
	Capteurs et santé	4	6	16		1,00	E			35%	5
	Systèmes d'exploitation embarqués	4		20		1,00	E			35%	
	Objets connectés	4		16		1,00	E			30%	
		70	12	6	52					100%	
<b>UE3.S8 - SYNTHÈSE DE COMPOSANTS ANALOGIQUES ET PROGRAMMABLES</b>											
	Simulation comportementale des composants	10	10	15		0,70	E/O	0,30	E	70%	4
	Circuit Numériques Programmables			16	16	1,00	E			30%	
		51	10	10	31	16				100%	
<b>UE4.S8 - SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR</b>											
	Outils de simulation numérique	4		20		1,00	E			50%	4
	Optimisation des flux et des ressources	6	10	4		0,40	E	0,60	E	50%	
		44	10	10	24	0				100%	
<b>UE5.S8 - PROJET COLLECTIF</b>											
	Projet Collectif			12	17	1,00	E/O			100%	3
	Gestion de données techniques	2	2								
		16	2	2	12	17				100%	
<b>UE6.S8 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Certification TOEIC					1	E/O			100%	2
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales		14								
	Management de projet et conduite participative			2							
		24	8	14	2	0				100%	
<b>UE7.S8 - EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE</b>											
	Stage assistant ingénieur (14 semaines minimum)					1,00	E/O			100%	8
		0	0	0	0					100%	

\* Cours communs avec MGM

54	52	149	33	30	
Volume horaire encadré total par élève (S8)				255	30
Volume horaire planifié total par élève (S8)				288	

**La validation de l'année 4 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 735**

### 3.3. Année 5 (S9) et (S10)

Les contenus hors stage sont à titre indicatif. Ils seront définitifs en 2024-2025, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 5 - S9												
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
<b>SOUTIEN</b>												
	Renforcement Anglais (obligatoire si TOEIC <785) Suivi en CRL (variable selon niveau)		30									
<b>STAGE FACULTATIF</b>												
	Stage facultatif					X						
<b>UE1.S9 - PROTOTYPAGE INDUSTRIEL</b>												
	Prototypage électronique avancé /packaging	6	14			1,00	E			35%	4	
	Conception de circuits : technologies & outils	6	8	20		1,00	E/O			65%		
		54	12	22	20					100%		
Filière ESEE ou SEE	<b>UE2.S9 - ELECTRONIQUE ET SYSTEMES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE</b>											
		Conversion avancée	10	16	12		1,00	E			55%	5
		Technologie des composants de puissance	6	10	12		1,00	E			45%	
			66	16	26	24					100%	
	<b>UE2.S9 - SYSTEMES ELECTRONIQUES EMBARQUES (SEE)</b>											
		Capteurs et environnement	2		12		1,00	E			25%	5
		Objets Intelligents	6	8	12		1,00	E			30%	
		Dispositifs FPGA-VHDL	2	4	20		1,00	E			45%	
			66	10	12	44					100%	
	<b>UE3.S9 - METHODE ET OUTILS POUR LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE</b>											
	Innovation (P Andre Poterie)	2	6			1,00	E			15%	5	
	Normes Innovation (T Delion et CHU)	6	4			1,00	E			15%		
	Fiabilité et Sureté de fonctionnement *	10	6					1,00	E	20%		
	Gestion de la qualité *	6	8			1,00	E			18%		
	Plans d'expériences*	4	4		4	1,00	E			16%		
	Ecoconception (MH Debrus)	6	2		4	1,00	E			16%		
		64	34	30	0	8				100%		
<b>UE4.S9 - OPTIONS</b>												
Au choix	Option 1 : Energies Renouvelables et Environnement	22	56			1,00	E/O			100%	5	
	Option 2 : Microélectronique	22	56			1,00	E/O			100%		
		78	22	56	0	0				100%		
<b>UE5.S9 - PROJET RECHERCHE ET INNOVATION</b>												
	Projet de Recherche et d'Innovation			25	125	1,00	E/O			85%	6	
	Recherche documentaire / bibliographie - brevet *		10			1,00	E/O			15%		
		35	0	10	25	125				100%		
<b>UE6.S9 - ANGLAIS SHEJS</b>												
	Anglais thématique		30			0,25	O	0,75	E	50%	5	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	26	12			0,50	E	0,50	E	50%		
	Marketing	6	6									
	Stratégie des entreprises	6	6									
	Management de l'innovation	6										
	Droit de la propriété intellectuelle	6										
	Management de projet et conduite participative			2								
		70	26	42	2	0				100%		

\* Cours communs avec MGM

Volume horaire encadré total par élève (S9)	104	172	91	133	367	30
Volume horaire planifié total par élève (S9)					500	

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 5 - S10											
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>UE1.S10 - EXPERIENCE PROFESSIONNELLE</b>											
	Stage ingénieur (20 semaines minimum)			2		E/O	1,00			100,0%	30
	Management de projet et conduite participative	2	0	0	2	0				100,0%	
		0	0	2	0						

Volume horaire encadré total par élève (S10)	0	0	2	0	2	30
--	---	---	---	---	---	----

La validation du diplôme est conditionnée par	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un seuil minimum au TOEIC de 785</li> <li>- un minimum de 16 semaines d'expérience internationale</li> <li>- un minimum de 34 semaines d'expérience professionnelle</li> <li>- un minimum d'engagement citoyen (PolyPoints)</li> <li>- un seuil minimum au TCF de 400 *</li> </ul>
---	---

\* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

## 4. Diplôme d'ingénieur spécialité « Mécanique et Génie Mécanique »

La spécialité d'ingénieur « **Mécanique et Génie Mécanique** » est accessible selon deux voies de formation :

- « **Mécanique et Matériaux** » s'effectue sous statut apprenti.  
Cette dernière est décrite dans le livret de l'apprenti.
- « **Mécanique et Conception des Systèmes** » s'effectue sous statut étudiant.  
Elle est décrite ci-après ainsi que dans le livret de spécialité dédié.

### 4.1. Année 3 (S5) et (S6)

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 3 - S5											
2024 - 2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>REMISE A NIVEAU</b>											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Remise à niveau de mathématiques		16								
	Remise à niveau de mécanique du solide		8								
	Remise à niveau de construction mécanique		8								
	Remise à niveau de Dessin Assisté par Ordinateur			8							
	Remise à niveau d'informatique		8								
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					x					
<b>UE1.S5 - PROJET INTER SPECIALITES</b>											
	Projet inter spécialités	4	18		8	100%	E/O			100%	3
		22	4	18	0	8				100%	
<b>UE2.S5 - Mécanique et matériaux</b>											
	Mécanique des milieux continus **	12	16			30%	E	70%	E	26%	7
	Calcul de structures	14	16			40%	E	60%	E	27%	
	Sciences des matériaux	18	16					100%	E	31%	
	Pratiques expérimentales			18		100%	E			16%	
		110	44	48	18					100%	
<b>UE3.S5 - Mécanique appliquée</b>											
	Ⓢ Construction mécanique **	12	12	4		40%	E+O	60%	E	29%	6
	Ⓢ Mécanique du solide indéformable	8	12	10		40%	E	60%	E	31%	
	Ⓢ Conception assistée par ordinateur	4		12		100%	E+O			16%	
	Ⓢ Méthodes - fabrication	12	12					100%	E	24%	
		98	36	36	26	0				100%	
<b>UE4.S5 - Sciences pour l'ingénieur</b>											
	Ⓢ Systèmes automatisés *	8	12	16		50%	E	50%	E	43%	5
	Systèmes électroniques	4		12		100%	E			19%	
	Electrotechnique *	10	10	12		50%	E	50%	E	38%	
		84	22	22	40	0				100%	
<b>UE5.S5 - Mathématiques et informatique</b>											
	Ⓢ Mathématiques - Analyse et algèbre	20	12	2		50%	E	50%	E	65%	4
	Informatique 1		4	14		100%	E			35%	
		52	20	16	16	0				100%	
<b>UE6.S5 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais scientifique		30			50%	O	50%	E	50%	5
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	17	16	3		50%	E	50%	E	50%	
	Insertion professionnelle		2								
	Environnement Economique de l'Entreprise	10	14								
	Ingénieur dans la Société	7		3							
	Management de projet et conduite participative			5							
		71	17	46	8	0				100%	

\* commun EGE

\*\* commun MGM-MMA

Volume horaire encadré total par élève (S5)	143	186	108	8	30
	437				
Volume horaire planifié total par élève (S5)	445				

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 3 - S6											
2024 - 2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test d'entrée)		30								
	Remise à niveau en français (obligatoire selon test d'entrée) - VIP			4							
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					x					
<b>UE1.S6 - Mécanique et matériaux</b>										<b>6</b>	
	Calcul de structures	12	10					100%	E	27%	
	Choix des matériaux	4	8					100%	E	15%	
	Ⓜ Mécanique des fluides 1	10	10					30%	E	58%	
	Ⓜ Mécanique des fluides 2	10	8	10							
		<b>82</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>10</b>					<b>100%</b>	
<b>UE2.S6 - Projet de conception mécanique</b>										<b>7</b>	
	Conduite de projet	2	2	8				100%	E	12%	
	Cahier des charges	2	4					100%	E	6%	
	Ⓜ Construction mécanique	6	12						100%	18%	
	Ⓜ Conception assistée par ordinateur			14				100%	E	14%	
	Fabrication assistée par ordinateur		4	16				30%	E	21%	
	Ⓜ Projet de conception mécanique			28	12			100%	O/E	29%	
		<b>98</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>66</b>	<b>12</b>				<b>100%</b>	
<b>UE3.S6 - Sciences pour l'ingénieur</b>										<b>7</b>	
	Gestion des flux et des ressources	4	12	8				40%	E	25%	
	Commande de systèmes dynamiques	12	16	14				50%	E	44%	
	Ⓜ Capteurs et acquisition de données	6	12	12				50%	E	31%	
		<b>96</b>	<b>22</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>0</b>				<b>100%</b>	
<b>UE4.S6 - Mathématiques et informatique</b>										<b>5</b>	
	Mathématiques - Analyse et algèbre	14	14					30%	E	36%	
	Mathématiques - Mathématiques du signal **	12	12	2				30%	E	33%	
	Informatique 2	8	8	8				30%	E	31%	
		<b>78</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>0</b>				<b>100%</b>	
<b>UE5.S6 - ANGLAIS SHEJS</b>										<b>5</b>	
	Anglais de spécialité		30					50%	O	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	18	16					40%	E/O	50%	
	Qualité de Vie au Travail, Inclusion et Diversité	6	4								
	Ingénieur dans la Société	12	12								
	Organisation des entreprises		8								
	Management de projet et conduite participative			5							
		<b>77</b>	<b>18</b>	<b>54</b>	<b>5</b>	<b>0</b>				<b>100%</b>	
<b>UE6.S6 - Expérience professionnelle</b>											
	Découverte entreprise (4 semaines minimum)	0	0	0	0	0		100%	E	100%	
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				<b>100%</b>	

\* commun EGE

\*\* commun MGM-MMA

120	186	125	12
431			

Volume horaire encadré total par élève (S6)

30

**La validation de l'année 3 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 600**

## 4.2. Année 4 (S7) et (S8)

Les contenus hors stage sont à titre indicatif. Ils seront définitifs en 2024-2025, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 4 - S7											
2024 - 2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					x					
<b>UE1.S7 - Mécanique et matériaux</b>											
	Mécanique des polymères	12	10			25%	E	75%	E	34%	5
	Rhéologie **	12	12			30%	E	70%	E	38%	
	Pratiques expérimentales			16		100%	E			28%	
		62	24	22	16					100%	
<b>UE2.S7 - Mécanique et thermique</b>											
	Calcul de structures **	12	12	8		40%	E	60%	E	53%	5
	Transferts thermiques **	12	10	6		30%	E	70%	E	47%	
		60	24	22	14					100%	
<b>UE3.S7 - Sciences pour l'ingénieur</b>											
	Planification et amélioration des flux et ressources	6	10	8		40%	E	60%	E	28%	6
	Projet moteur et interface	8	12	12		100%	E/O			37%	
	Commande avancée	6	8	8		50%	E	50%	E	26%	
	Qualité	4	4			100%	E			9%	
		86	24	34	28	0				100%	
<b>UE4.S7 - Mathématiques et mécanique</b>											
	Mathématiques - Probabilité et statistiques	16	14	2		40%	E	60%	E	41%	5
	Fiabilité des systèmes et sûreté de fonctionnement *	8	6					100%	E	19%	
	Mathématiques - Analyse numérique	12	12	6		50%	E	50%	E	40%	
		76	36	32	8	0				100%	
<b>UE5.S7 - Projet Collectif</b>											
	Projet de conception de systèmes	4	4	4	30	100%	O			100%	4
		12	4	4	4	30				100%	
<b>UE6.S7 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Anglais professionnel		30			67%	E/O	33%	E	50%	5
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	10	14	6		100%	E/O			50%	
	Insertion professionnelle	4	10	6							
	Environnement Economique de l'Entreprise	6	4								
	Management de projet et conduite participative			5							
		65	10	44	11	0				100%	

\* commun EGE

\*\* commun MGM-MMA

Volume horaire encadré total par élève (S7)

122	158	81	30
361			

30

Volume horaire planifié total par élève (S7)

391

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 4 - S8											
2024 - 2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>SOUTIEN</b>											
	TOEIC préparation (obligatoire selon le score TOEIC)			30							
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
<b>STAGE FACULTATIF</b>											
	Stage facultatif					x					
<b>UE1.S8 - Mécanique et matériaux</b>											
	Sciences des matériaux	16	10			50%	E/O	50%	E	30%	7
	Composites **	10	10			25%	E	75%	E	23%	
	Eléments Finis	12	12	18		40%	E	60%	E	47%	
		88	38	32	18					100%	
<b>UE2.S8 - Dynamique du solide et des structures</b>											
	Dynamique du solide **	14	12			30%	E	70%	E	46%	5
	Dynamique des structures **	12	12	6		40%	E	60%	E	54%	
		56	26	24	6					100%	
<b>UE3.S8 - Mathématiques et mécanique</b>											
	Mathématiques - Optimisation	14	12	6		40%	E	60%	E	48%	6
	Calcul de structures **	12	12	10		40%	E	60%	E	52%	
		66	26	24	16	0				100%	
<b>UE4.S8 - Projet Collectif</b>											
	Projet de conception de systèmes	2	4	4	20	100%	E/O			67%	2
	Innovation	4	4	2		100%	E			33%	
		20	6	8	6	20				100%	
<b>UE5.S8 - ANGLAIS SHEJS</b>											
	Certification TOEIC							100%	E	100%	2
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	14								
	Insertion professionnelle		2								
	Qualité de Vie au Travail, Inclusion et Diversité	8	12								
	Management de projet et conduite participative			5							
		27	8	14	5	0				100%	
<b>UE6.S8 - Expérience professionnelle</b>											
	Stage assistant ingénieur (14 semaines minimum)									100%	8
		0	0	0	0	0				100%	

\* commun EGE

\*\* commun MGM-MMA

Volume horaire encadré total par élève (S8)

104	102	51	20
257			

30

Volume horaire planifié total par élève (S8)

277

**La validation de l'année 4 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 735**

### 4.3 Année 5 (S9) et (S10)

Les contenus hors stage sont à titre indicatif. Ils seront définitifs en 2024-2025, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 5 - S9												
2024 - 2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
<b>SOUTIEN</b>												
	Renforcement Anglais (obligatoire si TOEIC <785) Suivi en CRL (variable selon niveau)		30									
<b>STAGE FACULTATIF</b>												
	Stage facultatif					x						
<b>UE1.S9 - Durabilité mécanique des matériaux et des structures</b>												
	Fatigue et mécanique de la rupture **	12	12	8		30%	E	70%	E	40%	6	
	Plasticité **	10	12	8		40%	E	60%	E	40%		
	Contrôle non destructif **	6		8		100%	E			20%		
		76	28	24	24					100%		
<b>UE2.S9 - Industrie du futur</b>												
	Robotique	4	18	8		100%	E/O			45%	6	
	Conception de systèmes industriels	4	4	8		100%	E/O			25%		
	Fabrication additive et procédés avancés **	4	6			100%	E			15%		
	Introduction à l'Intelligence Artificielle **	4	2	4		100%	E			15%		
		66	16	30	20					100%		
<b>UE3.S9 - Options (3 au choix, suivant ouverture des options)</b>												
	Comportement mécanique des élastomères **	12	10	4		100%	E			33%	6	
	Energie renouvelable et environnement *	12	14			100%	E			33%		
	Fabrication additive **	6	8	12		100%	E			33%		
	Initiation à la tribologie	26				100%	E			33%		
	Mécanique des fluides avancée	6		20		100%	E			33%		
	Méthodes expérimentales	14	4	4	4	100%	E			33%		
	Production et management lean		26			100%	E			33%		
	Relations structure-propriétés des matériaux polymères **	12	6	8		100%	E			33%		
	Simulation numérique		26			100%	E			33%		
	Usinage avancé **	12	2	12		100%	E			33%		
		78	30	30	18					100%		
<b>UE4.S9 - Projet Recherche Innovation</b>												
	Projet		5		150	100%	E/O			60%		7
	Recherche documentaire - bibliographie - brevets *		10			100%	O			8%		
	Ecomécanique **	8	4	24		100%	E/O			29%		
		51	8	19	24	150				97%		
<b>UE5.S9 - ANGLAIS SHEJS</b>												
	Anglais thématique		30			25%	O	75%	E	50%	5	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	26	12	0	0	50%	E	50%	E	50%		
	Environnement Economique de l'Entreprise	26	12									
	Management de projet et conduite participative			5								
		73	26	42	5	0				100%		

\* commun EGE

\*\* commun MGM-MMA

Volume horaire encadré total par élève (S9)

108	145	91	150
344			

30

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 5 - S10											
2024 - 2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
<b>UE1.S10 - Expérience professionnelle</b>											
	Stage ingénieur (20 semaines minimum)					100%	E/O			100%	30
	Management de projet et conduite participative			5							
		5	0	0	5	0				100%	

\* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

Volume horaire encadré total par élève (S10)

0	0	5	0
5			

30

La validation du diplôme est conditionnée par

- un seuil minimum au TOEIC de 785
- un minimum de 16 semaines d'expérience internationale
- un minimum de 34 semaines d'expérience professionnelle
- un minimum d'engagement citoyen (PolyPoints)
- un seuil minimum au TCF de 400 \*

\* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

## 5. Dispositif « Objectif Réussite Anglais »

Ce dispositif est ouvert aux élèves ingénieurs autorisés à redoubler l'année 3 ou l'année 4 (pour cause de seuil minimum TOEIC 600 ou 735 non atteint). Il est obligatoire et compte comme une année de redoublement.

Diplôme d'ingénieur : Année 3 - 4 - S5 - S7 Objectif Réussite Anglais - ORA								
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances		
		Cours	TD	TP	Projet	CC	CT	Poids
<b>GET THE BETTER OF ENGLISH 1</b>								
	Atelier d'Accueil		4			Présence obligatoire		
		4,0	0	4	0	0		
<b>IN BLACK AND WHITE</b>								
	Atelier Ecrit (compréhension et expression)		30			Présence obligatoire		
		30,0	0	30	0	0		
<b>SPEAK OUT!</b>								
	Atelier expression orale		30			Présence obligatoire		
		30,0	0	30	0	0		
<b>THE NUTS AND BOLTS</b>								
	Grammaire		30			Présence obligatoire		
		30,0	0	30	0	0		
<b>LISTEN UP !</b>								
	Atelier compréhension orale		15			Présence obligatoire		
		15,0	0	15	0	0		
<b>STAY TUNED</b>								
	TD Anglais groupe fort dans promo		30			Présence obligatoire		
	TD Spécialité dans promo		30			Présence obligatoire		
		60,0	0	60	0	0		
<b>KEEP THE BALL ROLLING</b>								
	Group Coaching		15			Présence obligatoire		
		15,0	0	15	0	0		
<b>GROUP SELF STUDY</b>								
	Enhancing listening skills				15	Rapport à effectuer en suivi de groupe		
	Enhancing reading skills				15			
	Enhancing speaking skills				15			
		0,0	0	0	0	45		
<b>INDIVIDUAL SELF STUDY</b>								
	TOEIC Training				45	Rapport à effectuer en suivi individuel		
	Language Learning Center				45			
	Just For Me - Anglais Pour Soi				45			
		0,0	0	0	0	135		
<b>ONE-ON-ONE</b>								
	Suivi Individuel		4			Présence obligatoire		
		4,0	0	4	0	0		
<b>PRACTICE TOEIC TEST</b>								
	Practice TOEIC Test		2			Présence obligatoire		
		2,0	0	2	0	0		
Volume par étudiant (S1)			0	190	0	180		
			370					

Diplôme d'ingénieur : Année 3 - 4 - S6 - S8 Objectif Réussite Anglais - ORA								
2024-2025	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances		
		Cours	TD	TP	Projet	CC	CT	Poids
<b>GET THE BETTER OF ENGLISH 2</b>								
	Atelier d'Accueil		4			Présence obligatoire		
		4,0	0	4	0	0		
<b>IN BLACK AND WHITE</b>								
	Atelier Ecrit (compréhension et expression)		30			Présence obligatoire		
		30,0	0	30	0	0		
<b>SPEAK OUT AND LISTEN UP !</b>								
	Atelier Oral (compréhension et expression)		30			Présence obligatoire		
		30,0	0	30	0	0		
<b>THE NUTS AND BOLTS</b>								
	Grammaire		30			Présence obligatoire		
		30,0	0	30	0	0		
<b>KEEP THE BALL ROLLING</b>								
	Group Coaching		15			Présence obligatoire		
		15,0	0	15	0	0		
<b>GROUP SELF STUDY</b>								
	Enhancing listening skills				15	Rapport à effectuer en suivi de groupe		
	Enhancing reading skills				15			
	Enhancing speaking skills				15			
		0,0	0	0	0	45		
<b>INDIVIDUAL SELF STUDY</b>								
	TOEIC Training				45	Rapport à effectuer en suivi individuel		
	Language Learning Center				45			
	Just For Me - Anglais Pour Soi				45			
		0,0	0	0	0	135		
<b>OPTION (1 choix parmi 2)</b>								
	Optional Internship / Job (compulsory daily English practice) Minimum 8 weeks - Stage facultatif / Job (pratique quotidienne de l'Anglais obligatoire - Minimum 8 semaines) La période à l'étranger dispense de la présence aux ateliers.					80	Entretien en suivi individuel	
	Group Speciality Project In English - 2 months from February to May - Projet de Spécialité collectif en Anglais (2 mois de février à mai)		10			80	Production écrite et entretien	
		10,0	0	10	0	80		
<b>ONE-ON-ONE</b>								
	One-On-One - Suivi Individuel		4			Présence obligatoire / visio-conférence, mail		
		4,0	0	4	0	0		
<b>TOEIC THRESHOLD TEST</b>								
	TOEIC Test (end of 6- 8 th Semester) - TOEIC June 6		2			Présence obligatoire		
		2,0	0	2	0	0		
Volume par étudiant (S2)			0	125	0	260		
			385					

## LEXIQUE

Absence	Page 15
Compétences	Pages 6 ; 8 ; 13 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 23 ; 25 ; 26 ; 27 ; 32
Diplôme	Pages 6 ; 10 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 30 ; 32 ; 33 ; 36 ; 41 ; 45 ; 50 ; 55
ECTS	Pages 11 ; 13 ; 14 ; 18 ; 19 ; 21
Épreuve complémentaire	Page 18
Épreuve de remplacement	Page 15
Évaluation	Pages 13 ; 15 ; 16 ; 19 ; 20 ; 22 ; 23 ; 31 ; 34 ; 37 ; 38
Examen	Pages 22 ; 29 ; 33 ; 36
International	Pages 6 ; 8 ; 10 ; 11 ; 14 ; 15 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 26 ; 30 ; 32 ; 33 ; 34 ; 36
Mobilité	Pages 14 ; 15 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 25 ; 30 ; 32 ; 33 ; 34
Niveau d'anglais	Pages 11 ; 17 ; 19 ; 20
PolyPoints	Pages 15 ; 16 ; 17 ; 20
Quitus	Pages 16 ; 17 ; 20
Recours	Pages 13 ; 17 ; 33
Redoublement	Pages 14 ; 15 ; 18 ; 19 ; 24 ; 60
Stage(s)	Pages 6 ; 10 ; 11 ; 13 ; 14 ; 15 ; 18 ; 19 ; 20 ; 23 ; 25 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 37 ; 38 ; 42 ; 44 ; 47 ; 49 ; 52 ; 57 ; 59
Transfert	Pages 8 ; 21 ; 24
UE	Pages 13 ; 15 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21

## Une question ? On vous accompagne

### TÉMOIN OU VICTIME DE VIOLENCES ?

*Violences physiques, verbales, sexuelles ou sexistes*

Vous pouvez vous rapprocher de **Nathalie Batut, Julie Gasparini, Claire Olivier ou Karine Savary.**

Il existe une cellule d'écoute au sein de l'Université de Tours :

**vss@univ-tours.fr** (violences sexistes et sexuelles)

**stop-discr.etu@univ-tours.fr** (discriminations et harcèlement)

### SPORTIF OU ARTISTE DE HAUT NIVEAU ?

Faites-vous connaître auprès de **Claire Olivier et Claudine Tacquard**, vos référentes au sein de Polytech Tours pour connaître les possibilités d'aménagements de votre parcours de formation.

### PORTEUR DE HANDICAP ?

Faites-vous connaître auprès de **Claire Olivier et Gaëlle Berton**, vos référentes au sein de Polytech Tours pour connaître les possibilités d'aménagements de votre parcours de formation.

### ÉTUDIANT ET ENTREPRENEUR ?

Faites-vous connaître auprès de **Claire Olivier**, votre référente au sein de Polytech Tours.

Elle vous informe sur le statut d'étudiant-entrepreneur.

## VOTRE SCOLARITÉ

### Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP)

Mme Amandine Padeloup  
02 47 36 14 96

### Spécialité Électronique et Génie Électrique

Mme Charlène Couratin  
02 47 36 13 27

### Spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement

Mme Julie Gasparini  
02 47 36 14 54

### Spécialité Informatique

Mme Karine Romero  
02 47 36 14 18

### Spécialité Mécanique et Conception des systèmes

Mme Amélie Plumereau  
02 47 36 10 03

### Spécialité Informatique et Systèmes Intelligents Embarqués

Mme Sylvie Belair  
02 47 36 11 26

### Spécialité Mécanique et Matériaux

Mme Sylvie Bonnet  
02 47 36 11 26 ou 02 47 36 13 53